



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 21 juin 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1176365003

Accorder un contrat à ENERTRAK inc. pour la fourniture de deux échangeurs thermiques pour le système de géothermie du Biodôme de Montréal - Somme maximale de 182 752,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16080 (2 soumissionnaires)

20.002 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175277001

Autoriser une dépense additionnelle de 18 396,00 \$, pour ajuster les honoraires professionnels du projet de construction du nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens, dans le cadre du contrat à la firme Beaudoin Hurens inc., (CE15 0737), majorant ainsi le montant du contrat de 62 661,38 \$ à 79 033,82 \$, taxes incluses - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1165110003

Autoriser une dépense additionnelle de 26 554,10 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux conditions du site dans le cadre du projet du CSAM - Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Legico CHP, (CE15 0206) majorant ainsi le montant du contrat de 84 733,99 \$ à 111 288,09 \$, taxes incluses

20.004 Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177619002

Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C pour les services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service améliorée) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est - Somme maximale de 195 975,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15473 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1176413004

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable, à la production d'un rapport d'expertise, assister au procès et témoigner pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de ses honoraires de 95 000 \$ à 145 000 \$, taxes incluses

20.006 Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175840002

Approuver le projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 m² situés au 6e étage de l'immeuble sis au 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177392002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 128 360 \$ à quatre organismes, pour l'année 2017, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle - Approuver les projets de conventions à cet effet

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1177497003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$ à trois organismes, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1176936003

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 52 400 \$, à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (24 700 \$) et à Direction chrétienne « Innovation Jeunes » (27 700 \$) pour l'année 2017 - Approuver les projets de protocoles d'entente prévus à cet effet - Autoriser le directeur des bibliothèques du Service de la culture à signer lesdits protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$ à huit organismes, pour 2017, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal - Approuver les projets de convention à cet effet

20.011 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176794001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 \$ à neuf organismes, pour l'année 2017, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2017 - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.012 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176352008

Accorder une contribution financière non récurrente de 22 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1171179003

Donner un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal - 1177216001

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre le lot 6 033 197 au Centre de la petite enfance Bilbo inc.

30.005 Administration - Adhésion / Cotation

CE Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1174784006

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2017-2018 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Saint-Laurent , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1171700006

Autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1173673003

Accepter le revenu supplémentaire de 6 000 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des nouveaux contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1177347001

Autoriser un virement budgétaire de 514 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des affaires juridiques, afin de permettre la création et le comblement de sept postes permanents, et ce, à compter de la signature du présent sommaire décisionnel, dans le cadre des nouvelles règles fixées par la Cour suprême du Canada dans l'administration de la justice - Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 880 735 \$ pour 2018 et les années subséquentes

Compétence d'agglomération : Cour municipale

30.010 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1170044003

Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans l'arbitrage de différend entre elle et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 110 000 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396019

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 de fermeture de ruelles adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de Ville concernant la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 24 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 2 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 2 |



Dossier # : 1176365003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à l'entreprise ENERTRAK inc. pour la fourniture de deux échangeurs thermiques pour le système de géothermie du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 182 752,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #17-16080 (deux soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'accorder à **ENERTAK inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux échangeurs thermiques pour le système de géothermie du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 752,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**#17-16080**) ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-12 09:02

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176365003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à l'entreprise ENERTRAK inc. pour la fourniture de deux échangeurs thermiques pour le système de géothermie du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 182 752,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres public #17-16080 (deux soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2010, le Biodôme de Montréal est muni d'un système de chauffage et climatisation par géothermie. Celui-ci est composé d'équipements électromécaniques variés, dont deux importants échangeurs thermiques à double paroi, qui permettent de réguler la température. Pour ce faire, ces échangeurs thermiques peuvent traiter jusqu'à 4 000 litres d'eau en provenance de la nappe, à la minute. Ces échangeurs sont utilisés pour climatiser le monde polaire du Biodôme. Ils sont donc faits sur mesure pour le système de géothermie du Biodôme

Le remplacement de ces échangeurs est requis car les parois, qui sont actuellement en acier inoxydable 316, subissent une corrosion prématurée en raison du taux de conductivité de l'eau, qui est élevé. Cette corrosion réduit l'efficacité du système.

Le présent dossier concerne l'acquisition et la livraison de deux échangeurs thermiques pour le système géothermie du Biodôme de Montréal afin de maintenir en opération le système de chauffage et climatisation.

L'appel d'offres public mené sous le numéro 17-16080 a été publié sur SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 19 avril 2017 pour une remise des soumissions le 8 mai 2017.

Deux addenda ont été publiés :

- Addenda #1: donnant une réponse aux soumissionnaires qui renvoie aux prescriptions techniques du devis;
- Addenda #2: donnant une réponse aux soumissionnaires qui renvoie aux prescriptions techniques du devis;

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à prix unitaire à ENERTRAK inc. pour l'acquisition de deux échangeurs thermiques à double paroi.

L'équipement proposé par les soumissionnaires doit répondre aux performances techniques spécifiées dans le devis, et, particulièrement, le matériau des parois doit être en titane de grade 1, plutôt qu'en acier inoxydable comme actuellement. Le titane étant plus résistant à la corrosion, les nouveaux échangeurs devraient être performant durant toute leur durée de vie utile, d'une vingtaine d'année.

L'installation des échangeurs sera réalisée par l'équipe de maintenance du Biodôme car de petits travaux de raccordement devront être réalisés en fonction du type d'échangeur choisi. De plus le système de géothermie du Biodôme est complexe, et l'équipe de maintenance est experte dans le fonctionnement de ce système.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes ont acquis le cahier des charges. Parmi elles, trois se sont désistées et deux ont déposé des soumissions, soit 40 % des preneurs de cahier des charges. Les raisons de désistement sont les suivantes: pour l'une, produit non offert; pour la seconde, spécifications demandées non rencontrées. Nous n'avons reçu aucune réponse de la 3e. À la suite de l'analyse des soumissions, les deux soumissionnaires ont été jugés conformes.

Le résultat des soumissions reçues se détaille comme suit :

| Soumissions conformes | Total (incluant les taxes) |
|--|---------------------------------------|
| 1 - ENERTRAK inc. | 182 752,76 \$ |
| 2 - Pompes et moteurs Réal Jean Ltée | 210 980,04 \$ |
| | |
| Dernière estimation | 137 940,00 \$ |
| | |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) | 196 866,40 \$ |
| Écart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%) | 7.72% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$) | 28 227,28 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%) | 15,44% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | 44 812,76 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | 32,48% |

Un écart de +32.5% est constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation.

L'estimation des deux échangeurs a été faite en interne sur la base des prix d'échangeurs standards, avec majoration puisqu'il s'agit d'échangeurs faits sur mesure. Toutefois, l'estimation était difficile à réaliser car il n'existe pas de comparatif sur le marché canadien pour des échangeurs devant respecter ce type de performance et cette grosseur.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette acquisition de 182 752,76 \$ taxes incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 158 950 \$ avant taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-025- Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie (CM16 0257).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette acquisition répond au principe 3 (Une protection accrue de l'environnement) du Plan d'action en développement durable (PADD), en encourageant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables (Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retard dans l'installation des nouveaux échangeurs thermiques conduirait à un risque de défaillance du système de géothermie, et obligerait le service Espace pour la vie à acquérir de l'eau glacée pour refroidir l'air du monde polaire. Cette conséquence entraînerait un coût supplémentaire pour l'achat de l'eau glacée et réduirait nos économies d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : début juillet 2017
- Fabrication des échangeurs : juillet-octobre 2017
- Livraison : mi-novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY
Contrôleur de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-31

Frédéric BOULVA
Directeur Exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-06-08

**Dossier # : 1175277001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 18 396,00 \$, taxes incluses, pour ajuster les honoraires professionnels du projet de construction du nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Beaudoin Hurens inc., résolution CE15 0737, majorant ainsi le montant du contrat de 62 661,38 \$ à 79 033,82 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 18 396,00 \$, taxes incluses, pour ajuster les honoraires professionnels du projet de construction du nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens et autoriser un budget de contingences additionnel.
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Beaudoin Hurens inc., résolution CE15 0737, majorant ainsi le montant du contrat de 62 661,38 \$ à 79 033,82 \$, taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-08 09:06

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1175277001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 18 396,00 \$, taxes incluses, pour ajuster les honoraires professionnels du projet de construction du nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Beaudoin Hurens inc., résolution CE15 0737, majorant ainsi le montant du contrat de 62 661,38 \$ à 79 033,82 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater, le 22 avril 2015, un contrat de services professionnels forfaitaire en génie civil a été octroyé à la firme Beaudoin Hurens inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du chantier, pour un montant maximal de 72 060,59 \$, contingences et taxes incluses. Un montant d'incidences de 18 396,00 \$ incluant taxes est prévu.

Le 22 juin 2016, un contrat pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens a été octroyé à la compagnie Les Pavages Chenail. L'échéancier original de réalisation des travaux prévoyait un total de douze (12) semaines, réparties en deux phases. La première phase de travaux a été réalisée du 19 septembre 2016 au 21 janvier 2017 et la deuxième phase sera réalisée au printemps 2017 avec une reprise à la mi-mai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0968 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens située sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Sud-Ouest au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5833 (2 soumissionnaires);

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'augmentation de la valeur du contrat octroyé à la firme Beaudoin Hurens inc. afin d'assurer les services rendus par les professionnels jusqu'à la fin du présent chantier.

Ces services professionnels sont essentiels pour assurer le bon déroulement des travaux. Ils comprennent notamment:

- La surveillance des travaux;
- La gestion des réunions de chantier;
- La préparation des instructions supplémentaires et des directives de changements (si requis);
- Les recommandations pour les demandes de paiements.

JUSTIFICATION

Le contrat de réalisation des travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens a été octroyé le 8 juin 2016 à l'entrepreneur Les Pavages Chenail inc. au montant de 2 979 241,24 \$, taxes incluses. L'échéancier de réalisation des travaux original prévoyait un total de douze (12) semaines. Plusieurs particularités ont amené des retards dans la réalisation du projet, à savoir:

- La contiguïté entre le chantier du nouvel accès à l'usine Siemens et celui du nouveau bâtiment Atwater requiert une coordination accrue entre les deux entrepreneurs;
- La complexité d'accès au site causé par les demandes d'enquêtes d'antécédents pour les ouvriers;
- Les retards, accusés par l'entrepreneur, dans la durée de réalisation de certaines tâches.

L'ensemble de ces facteurs a prolongé l'échéancier au-delà des douze (12) semaines initialement prévues. Dû à cette situation, le solde des honoraires est insuffisant afin d'assurer les services professionnels jusqu'à la fin des travaux prévue en juin 2017.

La totalité des contingences initiales de 15 % a été utilisée suite à des imprévues de conception pour lesquels les professionnels ont dû travailler sur différents concepts et participer à plusieurs réunions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'ajuster les honoraires professionnels du projet de construction, une dépense additionnelles de 18 396,00 \$ taxes incluses, est nécessaire.

Après discussion avec la firme Beaudoin Hurens, cette dernière a soumis une proposition d'honoraires supplémentaires qui a été revue et acceptée par les deux parties. Ce montant forfaitaire d'honoraires supplémentaires s'élève à 16 372,44 \$, taxes incluses.

| CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHEMIN D'ACCÈS SIEMENS | | | |
|---|--------------|------------|--------------|
| Détail des honoraires supplémentaires | Taux horaire | Nb d'heure | Total |
| Surveillant de travaux | 80,00 \$ | 108,00 | 8 640,00 \$ |
| Chargé de projet | 100,00 \$ | 36,00 | 3 600,00 \$ |
| Réunions de coordination | 100,00 \$ | 20,00 | 2 000,00 \$ |
| Total sans taxes | | | 14 240,00 \$ |
| Total avec taxes | | | 16 372,44 \$ |

Le contrat prévoit actuellement un montant total de 62 661,38 \$, incluant les taxes, et un montant de contingences de 9 399,21 \$. Le présent sommaire vise l'augmentation du contrat pour une somme de 16 372,44 \$, taxes incluses et un montant de contingences 2

023,56 \$. Ce qui porte le contrat au montant total de 79 033,82 \$, taxes incluses et l'enveloppe de contingences à 11 422,77 \$.

Les crédits requis pour amender le contrat avec la firme Beaudoin Hurens inc. sont disponibles au poste des dépenses incidentes du contrat 14470 (services professionnels) et peuvent être transférés dans le poste des contingences. Ce transfert de crédit augmentera le pourcentage des contingences à 44 % (voir le tableau sommaire des coûts en pièce jointe). Comme le montant total des incidences au contrat initial est de 18 396,00 \$, taxe incluses, il est recommandé de transférer la totalité de ce montant au présent contrat. En déduisant le montant d'honoraires supplémentaire, un montant résiduel de 2 023,56 \$, taxes incluses, sera utilisé pour les imprévus.

Le coût des travaux est prévu au Programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La construction du nouveau chemin d'accès à l'usine Siemens est préalable à la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu et avoir un impact direct sur la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater qui est essentiel à la poursuite des activités administratives et d'entretien de l'usine Atwater.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au CE : 21 juin 2017.
Fin des travaux: 21 juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yvon DAOUST, Service de l'eau

Lecture :

Yvon DAOUST, 26 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe FORGET
Concepteur des aménagements

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-25

Marie-Hélène LESSARD
Chef de Division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-06



Dossier # : 1165110003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 26 554,10 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux conditions du site dans le cadre du projet du CSAM / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Legico CHP, (CE15 0206) majorant ainsi le montant du contrat de 84 733,99 \$ à 111 288,09 \$, taxes incluses - Contrat 13784 |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 26 554,10 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux conditions du site dans le cadre du projet du CSAM;
2. d'approuver un projet **d'addenda no 1** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Legico CHP (CE15 0206), majorant ainsi le montant total du contrat de 84 733,99 \$ à 111 288,09 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-09 15:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165110003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 26 554,10 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux conditions du site dans le cadre du projet du CSAM / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Legico CHP, (CE15 0206) majorant ainsi le montant du contrat de 84 733,99 \$ à 111 288,09 \$, taxes incluses - Contrat 13784 |

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 octobre 2012, la Ville annonçait la création d'un centre de services animaliers municipal (CSAM) afin de mieux répondre aux besoins des montréalais. Aux prises avec une offre de services insuffisante et inadéquate, véritable problématique régionale, la Ville a entamé un important virage en matière de gestion animalière. Accompagnée d'experts, plusieurs scénarios opérationnels et techniques ont été évalués et une campagne de sensibilisation a été déployée sur tout le territoire montréalais. À l'été 2014, la Ville a annoncé la construction du CSAM dans l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Un appel d'offres public (14-13807) a été lancé le 1er octobre 2014 (au 27 octobre 2014) pour retenir des services professionnels d'un économiste de la construction. La firme retenue, LEGICO-CHP, a débuté son mandat au début de l'année 2015.

Parallèlement, l'appel d'offres public (14-13806) a été lancé le 24 septembre 2014 pour retenir les services professionnels de l'Équipe de conception et l'ouverture de cet appel d'offres à eu lieu le 5 novembre 2014. Au cours de cet appel d'offres, un addenda a été émis afin d'augmenter le coût du projet en fonction de l'inflation. L'appel d'offres de l'économiste étant plus court que celui de l'Équipe de conception, aucun addenda n'a été émis. L'économiste n'a donc pas révisé son offre en fonction de l'inflation avant la date de dépôt des soumissions.

Les études environnementales et géotechniques réalisées par un laboratoire externe démontrent que le terrain du futur CSAM a servi de site d'enfouissement pour des matériaux à sec par le passé et est contaminé par des hydrocarbures de type B-C, C-RESC, de l'asphalte et autres matières résiduelles. De plus, lors des tests, des structures de béton de plus de 2 mètres ont été retrouvées en grande quantité sur le site. Les coûts associés à la décontamination n'étaient pas inclus dans le budget du projet.

En février 2016, à la suite de résultats géotechniques et environnementaux, le SGPI a révisé à la hausse les coûts estimés du projet en raison d'un niveau important de contamination du site prévu pour la construction du CSAM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0206 - 11 février 2015

Approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-Chp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 84 733,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13807 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation de la majoration du contrat de LEGICO-CHP afin de compléter son mandat d'estimation dans le cadre du projet du CSAM en fonction de la majoration des coûts de construction estimés de 41,7 %.

JUSTIFICATION

Le 26 février 2016, le coût de construction du projet a été modifié pour une deuxième fois depuis l'octroi du mandat à l'économiste et le contrat de ce dernier doit être majoré en fonction de l'augmentation des coûts estimés. Une augmentation de 41,7 % sera appliquée sur les honoraires professionnels de base (avant contingences et incidences) de LEGICO-CHP qui passeront de 63 678,90 \$ à 90 233 \$ (augmentation de 26 554,10 \$). Malgré que les contingences ont été utilisées au complet, ces dernières, ainsi que les services supplémentaires définis pour le processus de conception intégré et les incidences ne seront pas majorés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 26 554,10 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-003 - Construction du centre de services animaliers.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment sera minimalement certifié LEED Or tel que demandé par la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation du contrat doit se faire à cette étape-ci (50 % plans et devis définitifs) afin de s'assurer d'avoir les sommes disponibles pour rémunérer les services rendus jusqu'à l'octroi du contrat de construction et ne pas arrêter le projet en cours de conception pour manque de fond. Si le mandat est majoré maintenant, les sommes disponibles à ce moment dans le contrat nous permettent de continuer l'avancement du projet sans impact sur le contrôle des coûts du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation majoration juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Isabelle BONNEAU
Chef de division

Le : 2017-05-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-05-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-31



Dossier # : 1177619002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C pour les services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service améliorée) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 195 975,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15473) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 195 975,70 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service améliorée) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 186 643,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-15473) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-09 16:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177619002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C pour les services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service améliorée) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 195 975,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15473) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

L'Hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial, situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique de Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922 - 1926, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements.

Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au coeur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur de l'Hôtel de ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que l'intégration des nouvelles réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un

portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui devront être priorités dans les cinq (5) prochaines années, le tout dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- 1- Conformité de l'immeuble à la réglementation actuelle et sécurité des usagers;
- 2- Préservation de la valeur de l'actif;
- 3- Rentabilité des équipements et frais d'exploitation;
- 4- Modèle exemplaire d'environnement de travail adapté, sain et durable;
- 5- Restauration du patrimoine.

De plus, ce projet est cohérent avec la politique de mise à niveau des infrastructures de l'administration. Les travaux sont la continuité des phases précédentes de mise à niveau. Ils sont nécessaires afin de freiner la détérioration de l'enveloppe du bâtiment, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et sécuritaire pour les occupants et le public.

L'appel d'offres public (17-15473), publié dans La Presse le 26 avril 2017, a offert aux soumissionnaires un délai de 19 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'Appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit le 17 mai 2017. Trois (3) addenda ont été publiés :

Addenda 1 (28 avril 2017) : afin de répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précision quant aux liens contractuels entre divers lots de travail pour le projet n'ayant pas d'impact sur les coûts;

Addenda 2 (8 mai 2017) : afin de répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précision quant à la version de la certification LEED n'ayant pas d'impact sur les coûts;

Addenda 3 (10 mai 2017) : afin de répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions quant au contenu de l'offre n'ayant pas d'impact sur les coûts.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré-approuvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17-0192

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG16-0567

Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

CG16-0422

Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

CG16-0423

Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

CG16-0129

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

CG15-0689

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

CG16-0545

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^e juin 2017, des espaces aux 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

CE15-1902

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'Hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG15-0417

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'Hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service) à chaque étape du projet (programmation, conception, appel d'offres, construction et post-chantier de construction jusqu'à l'obtention de la certification LEED) et tel que prévu dans la convention de services professionnels, soit :

- s'assurer que le projet est développé dans le respect des notions de développement durable reliées au bâtiment, à son exploitation et son entretien;
- atteindre les objectifs d'efficacité énergétique et voir à la pérennité des gains dans le temps (mise en service continue);
- faire toutes les démarches afin d'obtenir la certification LEED.

Tout au long de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobilier, Division des projets corporatifs du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont remis une soumission. Des huit (8) soumissionnaires ayant remis une soumission, cinq (5) ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix. Les soumissions de Beaudoin Hurens inc., Groupe Alphard inc. et Phoenix Energie inc. n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, ont été déclarées non conformes.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Contingences 15% | Total |
|---|--------------|-------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| CIMA+ S.E.N.C. | 8.10 | 1 | 162 298,71\$ | 24 344,81\$ | 186 643,52\$ |
| Martin Roy et Associés inc. | 5.97 | 2 | 216 497,93\$ | 32 474,69\$ | 248 972,62\$ |
| Bouthillette Parizeau inc. | 5.79 | 3 | 230 777,82\$ | 34 616,67\$ | 265 394,49\$ |
| Les services EXP inc. | 5.09 | 4 | 237 722,31\$ | 35 658,35\$ | 273 380,66\$ |
| Aedifica inc. | 3.35 | 5 | 358 470,20\$ | 53 770,53\$ | 412 240,73\$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 246 038,84\$ | 36 905,83 | 282 944,67\$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | | -96 301,15\$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>) | | | | | -34% |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | | 62 329,10\$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>) | | | | | 33% |

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2017.

Les membres du comité de sélection tenu le 29 mai 2017, recommandent de retenir l'offre de CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels en développement durable dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville de Montréal. L'équipe de CIMA+ a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence de -34% entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du

soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final est importante. Néanmoins, trois (3) des cinq (5) soumissionnaires sont à l'intérieur du 10 % d'écart acceptable avec l'estimation interne de la Ville. Après vérification, il apparaît que la stratégie de CIMA+ S.E.N.C. est de se positionner sur le marché en coupant ses prix. Cependant, la note élevée de qualification de l'offre démontre leur bonne compréhension du mandat.

Des contingences de 15 % (24 344,81 \$, taxes incluses) sont ajoutées au contrat de CIMA+ S.E.N.C. afin de pallier aux imprévus de construction reliés à un bâtiment patrimonial.

Des incidences générales de 5 % (9 332,18 \$, taxes incluses) sont ajoutées afin de couvrir les tests supplémentaires, essais destructifs, fouilles archéologiques ou autres.

Les membres de CIMA+ S.E.N.C. ne sont pas inscrits sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. CIMA + S.E.N.C. n'a pas à obtenir une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat mais l'entreprise possède tout de même cette attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 186 643,52 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (24 344,81 \$, tx incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de conception et de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 5 % (9 332,18 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 195 975,70 \$ sera assumé comme suit :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'Hôtel de ville est de 195 975,70 \$ taxes incluses.

De ce montant, un montant maximal de 169 538,58 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 26 437,12 sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 86,51 % par la ville centre et 13,49 % par l'agglomération. Elle est planifiée être répartie ainsi : 20% en 2017, 45% en 2018 - 5% en 2019, 10% en 2020, 5% en 2021 et 15% en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'obtention de la certification LEED - Bâtiment existant, entretien et exploitation de niveau OR est spécifié dans le plan de développement durable de l'Hôtel de ville approuvé en 2009 et est prévue dans ce mandat.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une Équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique sera mandatée. L'Équipe de conception sera constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettra une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco-énergétiques;
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable tels que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;
- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en oeuvre des éléments de développement durable du projet pourrait réduire la faisabilité d'obtenir une certification LEED dans la version 2009 du système de certification.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du projet en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Comité exécutif 21 juin 2017
Étude avant-projet Juillet à août 2017
Processus conception intégré Septembre 2017 à décembre 2018
AO construction : Janvier 2019
Octoi de contrat de const. Mars 2019
Travaux : Avril 2019 à juin 2021
Déménagement HDV : Été 2021
Dépôt dossier LEED : Été 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe LAWRENCE, Service des communications

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe

André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel DÉSORMEAUX
Conceptrice des aménagements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-02

Isabelle BONNEAU
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-08



Dossier # : 1176413004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ taxes incluses pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable, à la production d'un rapport d'expertise, assister au procès et témoigner pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de ses honoraires de 95 000 \$ à 145 000 \$ taxes incluses. |

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ taxes incluses pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable, pour la production d'un rapport d'expertise pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal et la préparation et l'assistance au procès prévu du 11 au 29 septembre 2017, majorant ainsi le montant de 95 000 \$ à 145 000 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-12 11:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176413004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ taxes incluses pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable, à la production d'un rapport d'expertise, assister au procès et témoigner pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de ses honoraires de 95 000 \$ à 145 000 \$ taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 février 2010, le bris d'une conduite d'aqueduc appartenant à la Ville de Montréal a provoqué d'importants dégâts à une boutique et à l'immeuble sis au 6914-6920, rue Saint-Hubert, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le bris d'aqueduc s'est produit sur le côté public et a dû être réparé par les équipes de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Ce bris a généré quatre (4) dossiers, tous liés, et ayant la particularité de s'être complexifiés au gré des demandes changeantes, mais toujours croissantes des compagnies demandereses :

- 1) L'Union Canadienne Compagnie d'Assurance contre Axa Assurances Inc. et Ville de Montréal et Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances
N/D : 10-002006
CSM : 500-17-059905-102
- 2) 9139-8842 Québec Inc. contre Ville de Montréal
N/D : 10-002103
CSM : 500-17-060140-103
- 3) 9161-1699 Québec Inc. contre Ville de Montréal
N/D : 10-002104
CSM : 500-17-060153-106
- 4) 9139-8842 Québec Inc. et 9161-1699 Québec Inc. contre L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurance et Axa Assurances Inc. et Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'Assurances et L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurance et Axa Assurances Inc. et Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'Assurances et Ville de Montréal
N/D : 13-000697
CSM : 500-17-075888-134

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA146413015 - 16 avril 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 35 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable et pour la production d'un rapport d'expertise pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de 60 000 \$ à 95 000 \$ / Imputation : Corporatif;

DA136413001 - 12 novembre 2013 - Réserver une somme de 51 392,68 \$ pour le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellet de la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable et pour la production d'un rapport d'expertise pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de 8 607,32 \$ à 60 000 \$ / Imputation : Corporatif.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ taxes incluses pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de monsieur Donald Ouellette, comptable pour la firme NEXIA FRIEDMAN pour procéder à une étude comptable, à la production d'un rapport d'expertise, assister au procès et témoigner pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de ses honoraires de 95 000 \$ à 145 000 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le 9 février 2010, un bris d'aqueduc appartenant à la Ville de Montréal a donc provoqué d'importants dégâts à une boutique située au 6920, rue Saint-Hubert, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Suite à ce bris, quatre (4) poursuites ont été intentées contre la Ville de Montréal, à savoir :

1- 9139-8842 Québec Inc. contre Ville de Montréal (C.S.M.: 500-17-060140-103 - N/D : 10-002103) pour un montant de 2 580 181 \$. L'action a été signifiée le 6 août 2010;

2- 9161-1699 Québec Inc. contre Ville de Montréal (C.S.M.: 500-17-060153-106 - N/D : 10-002104) pour un montant de 350 000 \$. L'action a été signifiée le 6 août 2010;

3- L'Union Canadienne Compagnie d'Assurance et Axa Assurances Inc. contre Ville de Montréal (C.S.M. : 500-17-059905-102 - N/D : 10-002006) pour un montant de 861 330,78 \$. L'action a été signifiée le 26 juillet 2010.

4- 9139-8842 Québec inc. et 9161-1699 Québec inc. c. L'Union Canadienne Compagnie d'Assurance et Axa Assurances Inc. contre Ville de Montréal (C.S.M. : 500-17-075888-134 - N/D : 13-000697) pour un montant de 1 812 606,70 \$. L'action a été signifiée le 8 mars 2013.

Dans la poursuite #1, la somme de 2 580 181 \$ est réclamée par la compagnie exploitant un commerce de robes de mariée. Elle réclame notamment pour une perte d'inventaire et l'interruption des affaires. L'action a été amendée le 23 décembre 2013 (le montant initial de la poursuite était de 830 728,10 \$).

Dans la poursuite #2, la somme de 350 000 \$ est réclamée par la compagnie propriétaire de l'immeuble où l'inondation s'est produite. Elle réclame notamment pour la perte de valeur à l'immeuble.

Dans la poursuite #3, la somme de 861 330,78 \$ est réclamée par les assureurs des deux (2) compagnies poursuivant la Ville de Montréal (ces compagnies à numéro sont liées puisqu'elles ont la même âme dirigeante). Les assureurs, qui sont subrogés suite aux paiements effectués, veulent récupérer les sommes ainsi payées aux deux (2) compagnies à numéro.

Dans la poursuite #4, la somme de 1 812 606,70 \$ est réclamée par les compagnies à numéro à leurs assureurs. La Ville de Montréal est appelée en garantie par les assureurs. De nouveaux montants apparaissent dans cette poursuite (par exemple la hausse des frais d'exploitation).

Dès le début de ces dossiers, les services de M. Donald Ouellette, comptable chez Nexia Friedman, ont été retenus pour passer en revue la perte d'inventaire (qui touchait aussi au domaine de l'exportation) ainsi que l'interruption des affaires. Le mandat initial était donc simple. Les réclamations exagérées des compagnies à numéro et la faiblesse (tant la quantité que la qualité) de la preuve à l'appui des sommes réclamées par les compagnies à numéro ont toutefois nécessité un travail considérable de la part de M. Ouellette.

Relativement avec la décision précédente demandant une somme supplémentaire de 35 000 \$ et majorant la somme maximale des dépenses à 95 000 \$ (GDD no. 2146413015), il est utile de rappeler qu'à cette époque, les parties n'avaient pas encore fixé une nouvelle date d'audition et les demandes exagérées des demanderesse ont fait en sorte que le nombre de jours de procès a fait un bond de 7 à 10 jours (ce qui était envisagé dans les motifs de la décision 2146413015) à 15 jours.

En effet, alors qu'un premier procès était prévu en janvier 2015, les demanderesse ont transmis de nouvelles pièces et expertises qui ont fait en sorte qu'une remise du procès a été nécessaire et a mené les parties, en juin 2014, à convenir, à l'intérieur d'une déclaration conjointe, de fixer les quatre (4) dossiers maintenant réunis, pour une audition commune d'une durée de 15 jours. M. Ouellette devra donc être présent la majorité des ces 15 jours, ce dernier étant le témoin principal de la Ville de Montréal.

Le 11 mai 2017, lors d'une rencontre préparatoire avec M. Ouellette, une révision de son rôle et des documents et expertise qu'il a produits dans ces dossiers a été effectuée. Il en ressort que M. Ouellette devra se replonger de manière exhaustive dans la méthodologie qu'il avait développée vu le long délai qui s'est écoulé entre son rapport d'expertise achevé le 30 avril 2014 et l'audition prévue du 11 au 29 septembre 2017. À titre d'exemple, M. Ouellette avait fait ressortir à l'époque une multitude de contradictions entre différentes pièces produites par les demanderesse en lien avec leur inventaire touché par l'inondation du 9 février 2010. M. Ouellette avait alors compulsé et ordonné des milliers de données tirées des listes d'inventaires, factures et autres pièces justificatives. Il devra nécessairement réviser dans le menu détail toutes ces pièces et les constats qu'il avait tirés. Il s'agit d'un véritable travail de moine. Des outils de simplification et vulgarisation de son travail seront d'ailleurs nécessaires afin de s'assurer de la bonne compréhension du Tribunal.

De plus, puisque le rapport de M. Ouellette produit le 30 avril 2014 faisait état de sévères lacunes dans les pièces justificatives fournies par les demanderesse et laissait la porte ouverte à une révision dudit rapport advenant la communication des pièces justificatives demandées (annexe F du rapport de M. Ouellette), nous avons transmis le 1er juin 2017, des citations à comparaître aux âmes dirigeantes des demanderesse leur enjoignant de fournir ces pièces justificatives supplémentaires. Si transmises, M. Ouellette devra amender son rapport pour en tenir compte.

En résumé, la présente demande de hausser la somme maximale des dépenses de 95 000 \$ à 145 000 \$ (toutes taxes comprises, ci-après "TTC") tient compte :

1- de la réévaluation du travail préparatoire de M. Ouellette qui nécessitera une cinquantaine d'heures de travail uniquement quant à la "mise à niveau" de M. Ouellette et la production d'outils de simplification : environ **15 000 \$** (TTC);

2- du nombre de jours de procès supplémentaires où la présence de M. Ouellette est requise (basé, aux fins du présent calcul, sur 6.5 jours de plus à savoir 6.5 jours x 9 h par jour x 265 \$/h) : environ **18 000 \$** (TTC);

3- du travail supplémentaire sur la base de nouvelles pièces justificatives : **10 000 \$** (TTC);

4- d'une marge de manœuvre d'environ 10 % (environ **5 000 \$**) est également prévue.

Le solde actuel ne sera pas suffisant pour permettre à M. Ouellette d'effectuer entièrement son mandat. En effet, à ce jour, la somme de 82 626,55 \$ a été versée à M. Ouellette. La somme de 12 373,35 \$ restante sera dépensée dans le cadre de la préparation du procès et tel que défini avant le report du procès initialement prévu en janvier 2015. Son tarif horaire est de 265 \$/h. La défense des intérêts de la Ville de Montréal requiert obligatoirement la présence de ce témoin expert et la présentation en preuve du travail accompli. La présence de M. Ouellette au procès prévu du 11 au 29 septembre est primordiale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation : Corporatif
Montant: 50 000 \$ taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier NADON
Avocat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-06

Paule BIRON
Avocate et chef de la division de la
responsabilité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2017-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-06-12

**Dossier # : 1175840002**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 m ² situés au 6 ^e étage de l'immeuble sis au 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes. Bâtiment 8062 |

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 m² situés au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-10 15:44

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175840002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 m ² situés au 6e étage de l'immeuble sis au 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes. Bâtiment 8062 |

CONTENU

CONTEXTE

Considérant la croissance du phénomène de la radicalisation de la violence, M. Denis Coderre, maire de Montréal et ses partenaires (communautaires et institutionnels) ont annoncé, le 9 mars 2015, la création d'un Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence (le «Centre»).

Le Service de police de la Ville de Montréal (le «SPVM») a alors été mandaté afin de chapeauter l'organisme dans sa création. Par le fait même, le SGPI a reçu le mandat de trouver le plus rapidement possible un espace pouvant accueillir cette équipe. Le Centre a été créé à l'été 2015 et a été aménagé au 800, De Maisonneuve Est (Place Dupuis) dans des locaux laissés vacants par l'équipe du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal. La Ville est locataire de cet espace depuis le 1^{er} octobre 2003 et plusieurs services municipaux ont occupé ces locaux au fil des ans. Le bail en vigueur pour ces locaux entre la Ville de Montréal et Place Dupuis Commercial Trust vient à échéance le 31 mars 2019.

Le SPVM a accepté d'être responsable du local pour le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour l'année 2015. En effet, le SPVM a, pour l'année 2015, réaménagé sa base budgétaire afin de rendre disponibles les crédits nécessaires à cette location et à l'aménagement du local.

Depuis 2016, le SGPI est facturé pour le loyer. Suite à l'analyse du dossier, il a été décidé de rédiger un sous-bail où le Centre sera le sous-locataire de la Ville, afin de régulariser la situation. Une entente rétroactive permettra au SGPI de récupérer auprès du Centre le loyer payé depuis le 1^{er} janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0460 - 20 août 2015 - Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période additionnelle de 42 mois débutant le 1^{er} octobre 2015, des espaces à bureaux d'une superficie approximative totale de 920,58 mètres carrés, situés aux 3^e et 6^e étages du 800, De Maisonneuve Est, moyennant un loyer total de 1 067 458,52 \$, taxes incluses.

CG09 0344 - 27 août 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust des espaces à bureaux situés aux 3^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 800, De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 920,58 m² pour une dépense totale de 2 014 870,86 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de convention de sous-bail par lequel la Ville sous-loue au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour une période de 3 ans et 3 mois, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2019, des espaces d'une superficie de 321,08 m² situés au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, De Maisonneuve Est, pour des fins de bureaux, pour un loyer total de 312 799,39 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de sous-bail.

Toutes les obligations incluses dans le bail sont transférées dans le sous-bail pour l'espace utilisé par le Centre.

Nonobstant le terme fixé pour la durée de la présente sous-location, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de 6 mois à cet effet.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette sous-location puisque les locaux utilisés par le Centre ne sont actuellement pas requis pour des besoins municipaux. Le montant du loyer demandé représente le loyer payé par la Ville à Place Dupuis Commercial Trust et est représentatif du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la recette qui sera perçue par la Ville pour la sous-location de l'espace au Centre pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2019.

| Superficie locative 321,08 m ² | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 (3 mois) | Total |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Loyer total | 94 055,14 \$ | 95 936,28 \$ | 97 854,96 \$ | 24 953,01 \$ | 312 799,39 \$ |
| TPS | 4 702,76 \$ | 4 796,81 \$ | 4 892,75 \$ | 1 247,65 \$ | 15 639,97 \$ |
| TVQ | 9 382,00 \$ | 9 569,64 \$ | 9 761,03 \$ | 2 489,06 \$ | 31 201,74 \$ |
| Loyer incluant les taxes | 108 139,90 \$ | 110 302,74 \$ | 112 508,74 \$ | 28 689,72 \$ | 359 641,10 \$ |

La recette totale pour le terme est de 312 799,39 \$, excluant les taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier priverait la Ville d'une recette de 312 799,63 \$ avant taxes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue au conseil municipal du 24 août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sylvain LEBLANC, 1er février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-30

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Directrice des transactions immobilières et de la sécurité Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-02-06

Approuvé le : 2017-02-09



Dossier # : 1177392002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 128 360 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle / Approuver les projets de conventions à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 128 360 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle;

| Organisme | Nombre de projets en accessibilité universelle | Soutien financier 2017 |
|-----------------------------|--|------------------------|
| AlterGo | Quatre | 40 500 \$ |
| Ex Aequo | Trois | 13 860 \$ |
| DéPhy Montréal | Trois | 39 000 \$ |
| Société Logique Inc. | Trois | 35 000 \$ |

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177392002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 128 360 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Politique municipale en accessibilité universelle / Approuver les projets de conventions à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Priorité de l'administration municipale depuis le Sommet de Montréal, l'accessibilité universelle s'incarne depuis 2006 dans un premier plan d'action, et ce, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (article 61.1). Adopté en octobre 2012, le dernier « Plan d'action municipal en accessibilité universelle » contient plus de 400 engagements provenant de 36 unités d'affaires (arrondissements et services corporatifs) et touche l'un ou l'autre des quatre axes suivants : accessibilité architecturale et urbanistique; accessibilité des communications municipales; accessibilité des programmes, des services et de l'emploi; ainsi que, sensibilisation et formation.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a lancé un appel à projets aux organismes membres du Comité des partenaires en accessibilité universelle (CPAU) afin qu'ils déposent des projets ayant rapport avec les besoins d'expertises des unités d'affaires de la Ville dans ce domaine. Par la suite, un comité de sélection des projets a été constitué avec le mandat d'analyser les projets en accessibilité universelle aux fins d'approbation par la Ville de Montréal. Les projets déposés ont été évalués selon les critères suivants, dans leur ensemble :

1. Le projet a obtenu un appui d'un service corporatif ou d'un arrondissement
2. Concordance avec le « Plan d'action en accessibilité universelle » et la « Politique municipale d'accessibilité universelle »
3. Collaboration des unités administratives
4. Collaboration avec le Comité des partenaires ou concertation avec le milieu associatif
5. Innovation d'expertise ou historique d'intervention
6. Montage financier contribuant à l'effet levier

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1140 du 29 juin 2016

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 76 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle, dont 40 000 \$ à AlterGo, 26 000 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain et 10 000 \$ à Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal.

CE15 1518 du 12 août 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 136 600 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal en accessibilité universelle, dont 35 000 \$ à AlterGo, et 20 000 \$ à Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain.

CM14 0928 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle

DESCRIPTION

Les projets visent tous à améliorer l'accessibilité universelle municipale et sont tous réalisés en partenariat avec un service, une direction ou un arrondissement. Plus précisément, les projets recommandés visent à :

AlterGo - Quatre projets

Montant recommandé : 40 500 \$

- Évaluer l'accessibilité d'événements municipaux, notamment le Triathlon international de Montréal, en participant à des comités d'organisation ou en offrant des ateliers et formations sur différents aspects de l'accessibilité universelle aux équipes concernées du SDSS - 9 500 \$;
- Améliorer l'accessibilité des services dans les piscines municipales en proposant des fiches-conseils, en développant une programmation spécialisée, en effectuant un suivi des travaux sur de nouvelles plages, et enfin, en soutenant le SDSS et son équipe aquatique dans le choix de matériel adapté - 13 000 \$
- Améliorer l'accessibilité des services culturels à Montréal, en collaborant avec le Service de la culture, en participant à l'organisation du Mois de l'accessibilité universelle en bibliothèques et aux activités qui y sont reliées - 10 000 \$
- Améliorer l'accessibilité universelle des parcs et des terrains sportifs extérieurs en participant à des comités de travail et en accompagnant les équipes des parcs et en collaborant à l'élaboration du plan directeur des plateaux sportifs et du plein air urbain avec le SDSS - 8 000 \$.

DéPhy Montréal, antérieurement ROPMM - Trois projets

Montant recommandé : 39 000 \$

- Accompagner le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville de Montréal, répondre à ses besoins et objectifs en termes d'accessibilité numérique, tout au long du processus de réforme de la présence numérique de la Ville dans le cadre du projet «Montréal, une présence numérique et utilisable» : - 12 500 \$
- Établir en collaborant avec le Service des ressources humaines les caractéristiques d'accessibilité des emplois en identifiant et en analysant différents emplois offerts à la

Ville de Montréal. Ceci afin de pouvoir leur associer des caractéristiques d'accessibilité - 14 000 \$

- Effectuer une recherche auprès des professionnels du service de Sécurité incendie de Montréal (SIM) et des ressources communautaires en hébergement de personnes handicapées, dans le but de mieux connaître leurs besoins (en information, en communication, en formation et en intervention) en cas d'incendie - 12 500 \$

Société Logique Inc.- Trois projets

Montant recommandé : 35 000 \$

- Visite et évaluation de la performance d'accessibilité universelle de 12 bâtiments de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - 10 000 \$
- Visite et évaluation de la performance d'accessibilité universelle d'un minimum de 7 bâtiments de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - 12 500 \$
- S'engager dans une démarche de co-crédation d'aménagements favorables à la fois aux piétons et aux cyclistes, avec les parties prenantes représentant les piétons, les cyclistes, les personnes en situation de handicap et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) - 12 500 \$

Ex Aequo - Trois projets

Montant recommandé : 13 860 \$

- Mettre en place un ensemble de mesures qui visent à aider les personnes ayant des limitations à exercer leur droit de vote, dont notamment une formation aux coordonnateurs des bureaux de scrutin, en collaborant avec le Service du greffe - 6 860 \$
- Réaliser un projet pilote et faire des tests d'utilisabilité sur le concept de débarcadère développé en 2015 et 2016, fournir les informations au SIVT - 2 000 \$
- Créer et coordonner une équipe qui identifiera les lieux prioritaires à déneiger pour les personnes à mobilité réduite, réaliser une grille compilant toutes les données recueillies à fournir au Service de la concertation des arrondissements - 5 000 \$

JUSTIFICATION

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Grâce à leur expertise, les organismes ont pu développer avec les unités d'affaires centrales et les arrondissements, un partenariat permettant le transfert de connaissances et de compétences en accessibilité universelle.

- AlterGo regroupe environ 90 organisations visant à soutenir l'inclusion sociale des personnes vivant avec une déficience, sur l'île de Montréal, par l'abolition des obstacles d'accès au loisir.
- DéPhy Montréal, antérieurement ROPMM, est un réseau montréalais composé d'organismes communautaires engagés dans la promotion des intérêts ou la défense des droits des personnes vivant avec une déficience physique, sensorielle et du langage.
- Société Logique Inc. est reconnue par le milieu associatif comme possédant l'expertise la plus adéquate en accessibilité universelle architecturale.
- Ex Aequo travaille à la défense des droits des personnes ayant des limitations motrices.

Les quatre organismes sont membres du Comité des partenaires en accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget est dédié annuellement aux projets réalisés par le CPAU. Ce montant provient du budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Seuls les montants recommandés pour des projets sont inclus dans ce sommaire, tandis que le solde du budget sera attribué en offres de service faites par les organismes membres du CPAU. Le montant maximal de 128 360 \$ est entièrement assumé par la ville centrale. Le tableau suivant indique les soutiens financiers accordés par la Ville à ces organismes dans le cadre du Fonds dédié en AU.

| Organismes | Montants accordés | | | Montant recommandé Fonds dédié AU 2017 | % du budget du projet assumé par le SDSS |
|--|-------------------|-----------|-----------|--|--|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | |
| AlterGo | 60 000 \$ | 35 000 \$ | 40 000 \$ | 40 500 \$ | 100% |
| DéPhy Montréal (antérieurement ROPMM) | 25 000 \$ | 20 000 \$ | 26 000 \$ | 39 000 \$ | 55% |
| Société Logique Inc. | 29 000 \$ | 35 000 \$ | 0 | 35 000 \$ | 50% |
| Ex Aequo | 23 000 \$ | 16 600 \$ | 0 | 13 860 \$ | 100% |

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à ces organismes pour des projets autres que ceux faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans une note additionnelle au présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des projets présentés ici s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La collaboration entre la Ville et le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles consiste en un partenariat important. Tous les projets recommandés contribuent à rendre la ville de Montréal plus accessible. L'approbation des présentes conventions maintiendra la position de la Ville en tant que promoteur actif et novateur en matière d'accessibilité universelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude SÉGUIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-27

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-06-08



Dossier # : 1177497003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$ à trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 — 2018) - Volet famille;

| Organisme | Projet | Soutien 2017 |
|---|---|---------------------|
| L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants | « Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes » | 37 700 \$ |
| Fondation de la Visite | « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - XIII » | 48 083 \$ |
| Mères avec pouvoir (MAP) Montréal | « Intervention en milieu ouvert (IMO) » | 14 217 \$ |

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-08 17:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177497003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Compétence d'agglomération : | Lutte à la pauvreté |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017. Entre temps, la Ville a

réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CE16 0895 du 1er juin 2016

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

CE16 0859 25 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une

enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0402 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ pour l'année 2015, à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans le cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG14 0305 du 19 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG13 0072 du 21 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants

Projet : Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes

Montant : 37 700 \$

Le projet « Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes » consiste à accompagner 120 familles immigrantes nouvellement arrivées dans la réussite de leur intégration à leur nouveau milieu de vie. Pour ce faire, des activités sociales, culturelles et de loisirs seront organisées pour les enfants et leurs parents. Celles-ci permettront aux enfants de s'épanouir à leur plein potentiel et aux parents de connaître les services et activités offerts à Montréal.

Fondation de la Visite

Projet : La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des ses familles - XIII

Montant : 48 083 \$

La mission de Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né profite d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux parents (mères et pères) de nouveau-nés. Le projet « La fierté des familles dans leur quartier et quartier fier des ses familles - XIII » vise à faire connaître les services et les ressources

municipales existantes aux familles ainsi que leur faire découvrir les infrastructures culturelles et de loisirs de Montréal. Des mères-visiteuses et des pères-visiteurs rencontrent les familles ciblées et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Des activités sociales et de loisirs sont également organisées afin de briser l'isolement des familles, de favoriser l'engagement parental et d'améliorer la relation parent-enfant.

Mères avec pouvoir (MAP) Montréal

Projet : Intervention en milieu ouvert (IMO)

Montant : 14 217 \$

L'organisme Mères avec pouvoir (MAP) intervient depuis 15 ans dans le quartier Centre-Sud auprès de femmes monoparentales ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans. Ces femmes résident dans un complexe résidentiel où elles bénéficient de services divers (accès privilégié à un CPE, interventions psychosociales, accompagnement vers les ressources, etc.) avec pour objectif de favoriser leur autonomie et leur intégration sociale et professionnelle et d'assurer le bien-être et le développement global de leurs enfants. Le nombre de familles en attente de services augmente chaque année. Leur projet « Intervention en milieu ouvert (IMO) » consiste à offrir un service d'accompagnement aux familles inscrites sur la liste d'attente du MAP et celles qui quittent le site au terme de la démarche d'accompagnement. Ce service permettra de faciliter le processus d'insertion sociale des nouvelles familles et de soutenir temporairement leur réinsertion, après leur départ. Des activités parents-enfants, des rencontres de suivi, des visites à domicile, un programme de formations adaptés seront offerts à plus de 40 nouvelles familles.

JUSTIFICATION

La Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe qui, depuis 2003, sert à soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau local ou régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi de financements, l'option privilégiée par la Ville, pour cette année, a été de recourir à un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

Le 13 janvier 2017, le SDSS a invité 16 organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale à présenter une proposition de projet pour le volet FAMILLE, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Les organismes sont : Je réussis, Fondation de la visite, Rue Action Prévention Jeunesse, Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc., Maison d'Haïti, J'apprends avec mon enfant, Centre des femmes de Montréal, L'Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants, Maison Kangourou, Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal, faisant aussi affaires sous Y des femmes de Montréal, Mères avec pouvoir (MAP) Montréal, Grossesse-secours inc., Dispensaire diététique de Montréal, Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc., Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO).

Le montant total à accorder concernant le volet FAMILLE de l'Entente est de 100 000 \$.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés et/ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats;

- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou efficacité reconnue et documentée.

Parmi les 16 organismes invités, huit d'entre eux ont déposé un projet. Ces derniers ont été étudiés par un comité de sélection, composé de quatre personnes, dont une représentante du SDSS, une représentante du Ministère de la Famille, une représentante de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et une représentante de Centraide du Grand Montréal. Suite à l'analyse des dossiers, le comité a retenu trois projets structurants pour les familles.

En conformité avec les résultats de l'analyse du comité, le SDSS recommande que les montants de soutien financier indiqués ci-dessous soient attribués aux 3 projets retenus. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Ils respectent les objectifs poursuivis par la Ville pour assurer le bien-être et la qualité de vie des familles vivant une situation de pauvreté ou d'exclusion.

Après analyse des résultats antérieurs et des projets proposés, le SDSS recommande leur appui considérant qu'ils visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 a été approuvé lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2017.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Le présent sommaire porte sur trois projets recommandés pour un total de 100 000 \$. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé pour ces projets au cours des trois dernières années et celui recommandé en 2017. Un tableau en pièce jointe présente les contributions versées par la Ville à ces mêmes organismes, pour d'autres projets.

| Organisme | Soutien accordé | Soutien accordé | Soutien accordé | Projet | Soutien recommandé 2017 | Soutien MTESS p/r au projet global (%) |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|---|-------------------------|--|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | | |
| L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration | - | - | - | « Agir pour l'inclusion sociale des familles immigrantes » | 37 700 \$ | 71 % |

| | | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|---|------------------|------|
| des immigrants | | | | | | |
| Mères avec pouvoir (MAP) Montréal | 36 125 \$ | 36 125 \$ | 36 125 \$ | «MAP 2014, MAP 2015» «Intervention en milieu ouvert (IMO) » | 14 217 \$ | 27 % |
| Fondation de la Visite | 65 000 \$ | 65 000 \$ | 65 000 \$ | « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier des ses familles - XIII » | 48 083 \$ | 8 % |

Les dates de début des projets sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Néanmoins, les 3 organismes sont en attente du soutien financier de la Ville pour assurer la continuité de leurs projets et le soutien financier recommandé sera utilisé pour des activités qui n'ont pas encore été réalisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et l'exclusion sociale, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des familles montréalaises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Présentation pour approbation au comité exécutif

Décembre 2017 Fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports
Johanne CÔTÉ-GALARNEAU, Direction générale

Lecture :

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU, 2 juin 2017
Amadou Lamine CISSÉ, 10 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise-Michel LAURENCE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-10

Tommy KULCZYK
chef de section - commissaire a l'enfance

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-06-08

**Dossier # : 1176936003**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier, non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (24 700 \$) et à Direction chrétienne « Innovation Jeunes » (27 700 \$) pour l'année 2017. Approuver les deux projets de protocoles d'entente prévus à cet effet. Autoriser le directeur des bibliothèques, M. Ivan Filion, à signer lesdits protocoles d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier, non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (24 700 \$) et à Direction chrétienne « Innovation Jeunes » (27 700 \$) pour l'année 2017;
2. d'approuver les deux projets de protocoles d'entente prévus à cet effet;
3. autoriser le directeur des bibliothèques, au Service de la culture, M. Ivan Filion, à signer lesdits protocoles d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-06 09:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176936003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division des programmes et services aux arrondissements |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier, non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater (24 700 \$) et à Direction chrétienne « Innovation Jeunes » (27 700 \$) pour l'année 2017. Approuver les deux projets de protocoles d'entente prévus à cet effet. Autoriser le directeur des bibliothèques, M. Ivan Filion, à signer lesdits protocoles d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

D'aussi loin que 1828, des bibliothèques publiques à financement privé offrent des services aux Montréalais. Malgré l'arrivée d'un réseau de bibliothèques publiques municipales, au milieu des années 1970, elles continuent d'offrir des services à la population montréalaise. Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal octroie, à même ses budgets de fonctionnement, des subventions non récurrentes à des bibliothèques privées desservant certains secteurs du territoire de l'ancienne ville de Montréal. La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega ainsi que la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater, bien que située à Westmount, bénéficient de telles subventions depuis 1959 en raison de la provenance de leur clientèle qui est majoritairement montréalaise.

À la fin de 2016, la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega a mis fin à ses activités.

L'organisme Direction chrétienne (Innovation Jeunes) qui œuvre auprès des jeunes et des familles (développement communautaire, réussite éducative, activités artistiques, etc.) du quartier souhaite reprendre l'offre de services de bibliothèque dans les anciens locaux de la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega.

Une entente est intervenue entre la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library) et la Direction chrétienne (Innovation Jeunes) afin que cette dernière puisse utiliser les locaux, les collections de documents, le mobilier et les équipements de l'ancienne succursale Vega.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bibliothèque et centre d'informatique Atwater

CE 16 1001 - 8 juin 2016 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2016.

CE15 0819 - 29 avril 2015 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2015.

CE14 0873 - 4 juin 2014 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2014.

CE13 0418 - 10 avril 2013 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2013.

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 20 700 \$ à la Bibliothèque Atwater pour l'année 2009.

La Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega (anciennement succursale Atwater)

CE 16 1001 - 8 juin 2016 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2016.

CE15 0811 - 29 avril 2015 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2015.

CE14 0873 - 4 juin 2014 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2014.

CE13 0418 - 10 avril 2013 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2013.

CE12 0750 - 23 mai 2012 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2012.

CE11 1125 - 3 août 2011 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2011.

CE10 0973 - 16 juin 2010 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2010.

CE09 0862 - 27 mai 2009 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en vue de verser une contribution financière de 31 700 \$ à la bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library, succursale Atwater) pour l'année 2009.

Direction chrétienne « Innovation Jeunes »

CA16 240588 - 15 décembre 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 4 626 \$ à Innovation Jeunes (Direction chrétienne).

CA16 240606 - 13 décembre 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 10 000 \$ à Innovation jeunes (Direction Chrétienne).

CA16240241 - 12 mai 2016 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 20 000 \$ à Direction Chrétienne (Innovation Jeunes).

CA15 240280 - 10 juin 2015 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 20 000 \$ à Direction chrétienne.

CA15 240641 - 10 décembre 2015 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 4 626 \$ à Innovation Jeunes.

CE15 2195 - 7 décembre 2015 - Résolution du comité exécutif en vue de verser une contribution financière de 3 795 \$ à Innovation Jeunes.

CA15 240443 - 10 septembre 2015 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 24 719.63 \$ à Innovation Jeunes.

CE14 0649 - 5 mai 2014 - Résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal en de verser une contribution financière de 9596 \$ à Direction chrétienne – Innovation jeunes

CA14 240691 - 11 décembre 2014 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 1000 \$ à Innovation Jeunes.

CA14 240720 - 11 décembre 2014 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 1000 \$ à Innovation Jeunes.

CA14 240161 - 10 avril 2014 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 500 \$ à Innovation Jeunes.

CA13 2400554 - 4 octobre 2013 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 125 \$ à Innovation Jeunes.

CA13 240230 - 10 mai 2013 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 1 500 \$ à Innovation jeunes.

CA13 240230 - 10 mai 2013 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 1 000 \$ à Innovation jeunes.

CA12 240568 - 5 octobre 2012 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 700 \$ à Innovation Jeunes.

CA12 240237 - 11 mai 2012 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 20 000 \$ à Direction Chrétienne - Centre Innovation Jeunes.

CA12 240094 - 9 mars 2012 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 1 500 \$ à Innovation Jeunes.

CA11 240566 - 13 octobre 2011 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 500 \$ à Innovation Jeunes.

CA11 240326 - 20 juin 2011 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 700 \$ à Innovation jeunes

CA11 240255 - 13 mai 2011 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 15 000 \$ à Centre Innovation Jeunes.

CA11 240018 - 10 février 2011 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 2 000 \$ à Innovation Jeunes.

CA10 240037 - 11 février 2010 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 2 000 \$ à Innovation Jeunes.

CA09 240561 - 11 septembre 2009 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 6 000 \$ à Innovation Jeunes (PROGRAMME DE NUTRITION).

CA08 240186 - 4 avril 2008 - Résolution du conseil d'arrondissement en vue de verser une contribution financière de 1 000 \$ à la Direction Chrétienne (Centre innovation jeunes).

DESCRIPTION

Afin de permettre à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater de continuer à offrir une prestation de services auprès des Montréalais, la subvention à verser en 2017 a été bonifiée de près de 20 % par rapport à 2016. Celle-ci n'avait pas été indexée depuis 2007. Une partie de la subvention, historiquement versée à la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega, sera remise à la Direction chrétienne « Innovation Jeunes » qui prendra la relève des services bibliothéconomiques, dans les anciens locaux de la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Montreal Children's Library), succursale Vega, et ce, afin de desservir la population montréalaise située dans le district Peter McGill.

Cette subvention pour l'année 2017 servira à financer une continuité de services pendant une période qui se veut transitoire, et ce, jusqu'à l'ouverture éventuelle d'une bibliothèque publique de la Ville de Montréal dans le district Peter-McGill.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne dispose d'aucun programme officiel de subventions destiné aux bibliothèques privées sur son territoire. Toutefois, depuis quelques dizaines d'années, la Ville, par l'entremise de la Direction des bibliothèques (Service de la culture), accorde une subvention, non récurrente, à même son budget de fonctionnement à deux bibliothèques privées afin de :

- combler partiellement les lacunes de sa propre desserte dans le district Peter McGill;
- favoriser l'accès à la population montréalaise à leur bibliothèque;
- reconnaître le caractère historique de leur contribution à la communauté montréalaise.

En effet, tel qu'il est décrit dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal*, paru en juillet 2005, la distribution de points de services municipaux de bibliothèques sur le territoire de Montréal est insuffisante. Ces bibliothèques privées comblent donc en partie les lacunes du réseau municipal.

Il n'y a aucune obligation liée à cette activité. Cependant, considérant les services rendus par ces établissements à plusieurs milliers de Montréalais qui fréquentent régulièrement ces institutions, et ce, depuis de très nombreuses années, la Ville de Montréal peut difficilement rester insensible aux services offerts aux Montréalais par ces deux bibliothèques privées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de subventions aux bibliothèques privées était centralisé à la Ville de Montréal jusqu'en 2002. Lors de la fusion municipale, ces montants ont été transférés aux arrondissements où étaient situées les bibliothèques privées. Depuis la défusion municipale en 2006, c'est la ville centre, par l'entremise de la Direction des bibliothèques (Service de la culture) qui assume la dépense pour ces deux établissements, et ce, afin que lesdites bibliothèques privées puissent offrir des services gratuits à plus de 5 000 Montréalais. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Historique des contributions financières des cinq (5) dernières années :

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Bibliothèque et centre d'informatique Atwater | 20 700 \$ | 20 700 \$ | 20 700 \$ | 20 700 \$ | 20 700 \$ |

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|-------------|------------|-------------|----------------|-------------|
| Direction chrétienne « Innovation Jeunes » | 21 500 \$ * | 2 625 \$ * | 12 096 \$ * | 53 140.63 \$ * | 34 626 \$ * |

Note: Ces montants n'ont pas été attribués pour des services de bibliothèque, mais pour d'autres types de projets de l'organisme.

* Sommes des différents montants attribués par la Ville pour ces années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater ainsi qu'à la Direction chrétienne « Innovation Jeunes » d'offrir leurs services de bibliothèque auprès des Montréalais.

Plus de 5 000 Montréalais se prévalent d'un accès à ces bibliothèques privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 : Signature des protocoles d'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en lien avec les objectifs et la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Maryse BOUCHARD, 31 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BARRETTE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-24

Olivier BARRETTE
Chef de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2017-05-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-05



Dossier # : 1175970004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$ à huit organismes, pour 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'autoriser un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$ aux huit organismes ci-après, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, à partir de l'enveloppe budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

| Organisme | Projet | Montant |
|--|--|------------------|
| Centre social d'aide aux immigrants Inc. | Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI) | 26 000 \$ |
| Services de soutien à la famille Hay Doun | Bâtir une communauté | 43 000 \$ |
| Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes Inc. | Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal | 38 120 \$ |
| Maison CACI | Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes Syriens | 38 000 \$ |
| Carrefour de Ressources en Interculturel | Accueil et l'intégration des réfugiés syriens | 10 000 \$ |
| CARI St-Laurent | Réfugiés syriens en mouvement | 27 000 \$ |
| Camp Cosmos | Camp Cosmos pour le vivre ensemble | 14 000 \$ |
| Organisation Radio-DoDo | L'émission Radio-DoDo | 5 000 \$ |

2. d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-07 16:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1175970004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 201 120 \$ à huit organismes, pour 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Relativement à la Déclaration désignant Montréal, Ville sanctuaire, le 20 février 2017

Reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle, la Ville de Montréal affirme son engagement à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne migrante sans statut légal, requérante du statut de réfugié (demandeur d'asile) et réfugiée reconnue qui vit sur son territoire, indépendamment de sa condition sociale et de son appartenance ethnique ou religieuse. Depuis sa fondation, Montréal a accueilli diverses vagues de réfugiés et que cet apport humain a été bénéfique dans la construction de son économie, sa société et sa culture. Aujourd'hui, à l'instar des villes telles que Toronto, Vancouver, San Francisco et New York, Montréal s'inscrit dans le mouvement international des villes se déclarant *villes sanctuaires*. Cette nouvelle disposition fait suite à l'arrivée de 4 235 demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière canado-américaine de janvier à avril 2017. Notons que parmi ceux-là, environ 2 540 s'installent à Montréal et les autres migrent vers d'autres provinces canadiennes, notamment l'Ontario (Toronto). Rappelons que cette situation survient après la crise des réfugiés syriens qui a vu l'effort de mobilisation et l'engagement de la Ville de Montréal pour leur accueil et leur intégration depuis l'automne 2015.

Relativement à la Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne, le 21 septembre 2015

De l'automne 2015 à décembre 2016, le Québec a accueilli 7 431 réfugiés syriens, dont 4 280 à Montréal (reçus entre le 12 décembre 2015 et le 31 décembre 2016). La mise à jour du MIDI du 1er mai 2017, fait état de l'arrivée de 1 604 réfugiés syriens à Montréal entre le 1er janvier et le 1er mai 2017. Donc, nous arrivons à un total de 5 884 réfugiés syriens accueillis à Montréal.

Le 27 janvier 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI) a annoncé la suspension temporaire de la réception de toute nouvelle demande de parrainage collectif. Toutefois, le MIDI nous informe que présentement, l'inventaire de demandes de parrainage déjà acceptées par le Québec et en cours de traitement au gouvernement fédéral est d'un peu plus de 10 000. Ces demandes proviennent de personnes réfugiées de toutes origines, dont plus de 7 500 d'origine

syrienne pour le Québec. Selon les données du MIDI et en nous basant sur l'historique des statistiques des arrivées précédentes, 2 700 autres réfugiés syriens parrainés et acceptés sont attendus à Montréal d'ici la fin de l'année.

En vertu de la Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne (CM15 1049), la Ville a décidé de mobiliser les partenaires du milieu, ainsi que le réseau d'infrastructures et de points de services de proximité pour coordonner une intervention d'urgence efficace afin de répondre aux besoins impératifs. Pour cela, la Ville de Montréal a établi une structure de coordination et a dégagé la somme de 1 M\$ (CE16 0279), pour permettre le déploiement de plusieurs initiatives en collaboration avec les organismes locaux impliqués dans l'accueil et de l'intégration des réfugiés syriens à Montréal.

Des familles et des groupes communautaires et religieux se lancent dans le processus de parrainage pour faire venir leurs proches de Syrie et en provenance d'autres pays du monde. Cependant, le manque de connaissances de base et de compréhension des responsabilités qu'implique le parrainage, ainsi que l'absence d'outils d'accompagnement nécessaires pour aider ces personnes sont des obstacles majeurs à la réussite de l'accueil et de l'intégration de ces réfugiés à Montréal. Afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des familles de réfugiés, les organismes sollicités et impliqués dans le dossier doivent embaucher des ressources supplémentaires.

La Ville, par son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), recommande la reconduction de six projets, initiés l'an dernier, par les organismes du milieu pour permettre la réalisation de plusieurs initiatives afin d'accompagner les réfugiés syriens et leurs familles dans leur intégration sociale et économique à Montréal. De plus, deux nouveaux projets viennent compléter l'offre de service au bénéfice des jeunes et des enfants particulièrement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0106 - 20 février 2017

Déclaration désignant *Montréal, Ville sanctuaire*

CE16 1318 - 10 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ aux trois organismes, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;

CM16 0727 - 21 juin 2016

Accorder un soutien financier de 375 329 \$ à sept organismes pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal

CM16 0233 - 22 février 2016

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CM16 0096 - 25 janvier 2016

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens

CE16 0052 - 13 janvier 2016

Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens

CM15 1049 - 21 septembre 2015

Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne

DESCRIPTION

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes «TCRI»

Projet reconduit : Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal

Montant : 38 120 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

La TCRI s'engage à assurer 15 sessions de formation structurée et à offrir des outils de gestion à 150 personnes représentant les familles et groupes de parrainage des réfugiés syriens. À cela s'ajoutent 15 sessions d'information pour plus de bénéficiaires. Pour réaliser ce mandat, l'organisme prévoit :

- Entretien d'un réseau d'organismes de parrainage des réfugiés syriens;
- Évaluer et documenter les problématiques auxquelles font face ces familles et ces groupes de parrainage et projeter des pistes d'action;
- Partager des outils de gestion et de communication;
- Concevoir des outils de formation axés sur le plan d'établissement adapté aux groupes et familles de parrainage. D'autres formations porteront sur les considérations éthiques, la médiation et la résolution de problèmes ainsi que sur la gestion des attentes;
- Offrir des sessions d'information, de formation et de référence au sujet des services municipaux et de l'accompagnement communautaire existant dans les quartiers d'installation des réfugiés;
- Arrimer les besoins avec les offres de service des organismes du milieu œuvrant dans les domaines de l'accueil, de l'hébergement, de l'aide matérielle, de l'intégration sociale et de l'employabilité.

Services de soutien à la famille Hay Doun

Projet reconduit : Bâtir une communauté

Montant : 43 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Depuis 2014, l'organisme a parrainé plus de 3 000 réfugiés syriens, dont 2 116 sont déjà arrivés et installés au Québec et vivent principalement à Montréal et à Laval. Malgré la grande mobilisation de la communauté montréalaise pour aider les réfugiés syriens à s'établir à Montréal, peu de ressources sont dispensées pour soutenir les besoins psychosociaux de ces familles en langue arabe et arménienne. Le constat est que les réfugiés qui arrivent sont très souvent occupés les premiers mois par les besoins matériels à combler, l'inscription aux cours de français, à l'école, la recherche d'emploi. L'excitation du début tombe au bout de quelques mois et très rapidement c'est la tristesse et le désenchantement qui prennent le dessus sur la fébrilité du début. C'est alors que montent à la surface les symptômes des traumatismes vécus. Pour cela, les postes des deux intervenants seront maintenus pour prendre en charge les besoins à moyen et long terme de 45 réfugiés syriens. Ils maintiendront les contacts avec divers organismes communautaires et publics et dirigeront les personnes vers les bonnes ressources. Ils feront des visites à domicile pour évaluer, coordonner, orienter et accompagner les nouveaux arrivants vers des services et des ressources de proximité. De plus, on note la collaboration au projet du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) et du Centre de santé et de services sociaux de la Montagne (CSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal).

Centre social d'aide aux immigrants Inc. « CSAI »

Projet reconduit : Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI)

Montant : 26 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux besoins d'enfants issus des familles de réfugiés et d'immigrants, l'organisme souhaite maintenir en poste l'intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI) pour favoriser une meilleure collaboration entre l'école, la famille et la communauté. Le projet a pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'intégration des élèves réfugiés et immigrants dans la société d'accueil. Également, l'intervention apportera un soutien aux parents dans le cheminement scolaire de leurs enfants (aide aux devoirs et autres activités de soutien). La programmation d'activités couvrira la période scolaire à raison de trois jours par semaine pour les interventions dans les écoles et de deux jours par semaine pour l'accompagnement des parents. De plus, quatre activités interculturelles, ateliers de sensibilisation et séances d'informations sont au programme. Des dépliants promotionnels seront distribués dans les écoles fréquentées par les familles de réfugiés pour faire connaître le projet et recruter des participants.

Maison CACI

Projet reconduit : Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes syriens

Montant : 38 000 \$

Territoires visés : Arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent

Fraîchement arrivés d'un pays en guerre, les jeunes d'origine syrienne rencontrent de nombreux écueils qui risquent de compromettre leur réussite scolaire. Ils ont du mal à comprendre le fonctionnement de leur société d'accueil et son système éducatif. Leurs parents ne peuvent pas leur venir en aide car ils ne maîtrisent pas la langue et ne disposent pas des connaissances et des informations suffisantes. De ce fait, il y a un besoin de médiation entre les parents, les jeunes et l'école pour faciliter la compréhension des valeurs locales en matière d'éducation et susciter une intégration réussie des jeunes dans leur milieu scolaire et social. Maison CACI compte maintenir un **intervenant communautaire scolaire interculturel (ICSI)** pour prendre en charge de nombreux jeunes syriens scolarisés dans les écoles de quartiers. L'intervenant travaillera à favoriser l'accès des jeunes et des familles aux ressources de la communauté et à développer une collaboration plus efficace entre les différents acteurs concernés par le dossier. Les interventions se traduiront par l'élaboration de 12 séances d'information, 12 activités d'intégration récréatives et socioculturelles et une offre de service continue et variée : interprétariat, médiation interculturelle et suivi des demandes des jeunes et de leurs parents auprès des écoles et d'autres ressources du quartier.

Carrefour de Ressources en Interculturel Centre-Sud « CRIC »

Projet reconduit : Accueil et l'intégration des réfugiés syriens

Montant : 10 000 \$

Territoires visés : Arrondissements Ville-Marie, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont-Petite-Patrie et Plateau-Mont-Royal

Le CRIC s'engage à accompagner 150 familles de réfugiés syriens dans leurs démarches d'intégration à la société d'accueil : traduction de documents, recherche de logement, garderie, santé, employabilité, services communautaires et publics. Pour ce faire, l'organisme entend maintenir une personne-ressource qui assurera un accompagnement des familles de réfugiés et répondre à leurs besoins. Également, l'organisme compte apporter son soutien à 10 groupes de parrainage et aux intervenants communautaires impliqués dans le dossier de l'intégration des réfugiés syriens.

CARI St-Laurent

Projet reconduit : Réfugiés syriens en mouvement

Montant : 27 000 \$

Territoires visés : Arrondissement de Saint-Laurent

Saint-Laurent fait partie des arrondissements où se concentrent les familles de réfugiés syriens. Le CARI St-Laurent a connu l'arrivée des réfugiés kosovars en 1998 et celle des réfugiés libanais, en 2006; ce qui lui confère une grande expertise en la matière. Depuis 2015, l'organisme accompagne plus de 570 réfugiés syriens. Le projet « Réfugiés syriens en mouvement » est destiné à 80 réfugiés syriens adultes. L'objectif est de les accompagner à acquérir une bonne compréhension du marché de travail montréalais et de renforcer leur capacité en employabilité (rédaction de cv, préparation à l'entrevue, intégration dans les réseaux professionnels. La prestation de service sera déclinée sous la forme d'entrevues individuelles et de sessions de groupes. De plus, des accompagnements de ces personnes sont prévus à l'occasion de la tenue de salons consacrés à l'emploi à Montréal.

Camp Cosmos

Nouveau projet : Camp Cosmos pour le vivre ensemble

Montant : 14 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Le Camp Cosmos offre une variété d'activités durant le camp de jour de l'été 2017 pour 30 enfants issus des familles de réfugiés syriens. Au programme, des activités à la piscine, aux divers plateaux sportifs, des jeux éducatifs et des ateliers en partenariat avec divers organismes écologiques (Santropol Roulant, Éco-Quartier, Sentier Urbain). De plus, des sorties éducatives et amusantes sont prévues : Centre des Sciences, Musée des Beaux Arts, etc. Le projet permettra le recrutement à l'emploi de 10 jeunes moniteurs à plein temps durant une période de huit semaines.

Organisation Radio-DoDo

Nouveau projet : L'émission Radio-DoDo

Montant : 5 000 \$

Territoires visés : Le Canada et dans les camps de réfugiés en Syrie et dans les pays voisins

Ayant son siège à Montréal, "*Organisation Radio-DoDo*" est un organisme qui oeuvre dans le domaine de l'aide internationale au bénéfice des enfants et des jeunes réfugiés syriens vivant dans les territoires en zone de guerre et dans les pays voisins. "*Organisation Radio-DoDo*" produit et diffuse une émission (hebdomadaire) éducative et ludique sur les ondes radio. La communication est bilingue (français/arabe) et concrètement, il s'agit d'une heure de musique, de contes et de reportages. Donc, l'émission est écoutée en Syrie et dans les camps des pays limitrophes, mais également à Montréal et dans le reste du pays via le site Internet de l'organisme. D'ailleurs, plusieurs enfants montréalais ont été invités à participer aux émissions de Radio-Dodo et plusieurs professeurs d'écoles montréalaises y sont associés.

JUSTIFICATION

Pour répondre aux multiples demandes émanant des familles, des groupes de parrainage de réfugiés syriens et des organismes du milieu, le BINAM estime que les soutiens financiers recommandés permettront de soutenir la prise en charge des besoins des 5 884 réfugiés syriens déjà installés à Montréal. Rappelons que selon le MIDI, 2 700 autres réfugiés syriens parrainés et acceptés sont attendus à Montréal d'ici la fin de l'année.

Ayant donné des résultats forts encourageants depuis l'été 2016, la reconduction des six projets d'intervention s'adresse aux réfugiés syriens et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Les niveaux du soutien financier ont été déterminés selon la nature des activités et des périodes temporelles couvertes par les différents projets. Par ailleurs, les deux nouveaux projets démontrent une pertinence dans les objectifs et dans la capacité de réalisation de la part des organismes associés.

Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Ces éléments ont fait partie des critères retenus pour la sélection des projets et le niveau de financement recommandé. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM recommande le soutien financier de ces projets.

Les dates de début de quatre projets parmi les huit sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2017, les crédits nécessaires de 201 120 \$ sont disponibles dans l'enveloppe budgétaire du BINAM. Ce dossier ne présente aucune incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La Ville reconduirait son soutien financier pour six des huit organismes pour des projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal. Dans le même but, les deux autres organismes (Camp Cosmos et Organisation Radio-DoDo) bénéficieraient du soutien de la Ville pour la première fois.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers qu'il est recommandé d'accorder aux huit organismes pour la réalisation de leur projet respectif.

| Organisme | Projet | Soutien accordé en 2016 | Soutien recommandé pour 2017 | Soutien recommandé sur budget global du projet (%) |
|--|---|--------------------------------|-------------------------------------|---|
| Centre social d'aide aux immigrants Inc. | Intervenante communautaire scolaire interculturelle (ICSI) | 49 477 \$ | 26 000 \$ | 77 % |
| Services de soutien à la famille Hay Doun | Bâtir une communauté | 79 967 \$ | 43 000 \$ | 79 % |
| Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes Inc. | Accueil et intégration des réfugiés parrainés à Montréal | 74 642 \$ | 38 120 \$ | 83 % |
| Maison CACI | Pour une intégration éducative et sociale réussie des jeunes Syriens | 50 000 \$ | 38 000 \$ | 81 % |
| Carrefour de Ressources en Interculturel | Accueil et l'intégration des réfugiés syriens | 18 000 \$ | 10 000 \$ | 23 % |
| CARI St-Laurent | Réfugiés syriens en mouvement | 63 493 \$ | 27 000 \$ | 87 % |
| Camp Cosmos | Camp Cosmos pour le vivre ensemble | 0 \$ | 14 000 \$ | 22 % |
| Organisation Radio-DoDo | L'émission Radio-DoDo | 0 \$ | 5 000 \$ | 20 % |

Les versements des soutiens financiers seront effectués, conformément aux dates inscrites

aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets visent une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ils vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets proposés par le présent sommaire s'ajoutent aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et l'intégration des réfugiés syriens. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un leadership en la matière au bénéfice des personnes réfugiées et immigrantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation des huit projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM
Tél : 514 872-4877
Approuvé le : 2017-06-07



Dossier # : 1176794001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 \$ aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2017 / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 \$ aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2017;
2. d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

| Organisme | Projet | Soutien 2017 |
|---------------------------------------|--|---------------------|
| Mission Old Brewery | Santé urbaine | 50 000 \$ |
| Clinique Droits Devant | Déjudiciarisation et autres formes de réinsertion : une stratégie globale et concertée | 40 518 \$ |
| Plein Milieu | Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone | 39 289 \$ |
| Groupe Information Travail (GIT) inc. | Brigade plateau net 2017 | 25 000 \$ |
| Dîners St-Louis | Job 18-30 | 25 000 \$ |
| Dopamine | DopAccès | 20 000 \$ |

| | | |
|---------------------------------------|--|------------------|
| Travail de rue / Action communautaire | Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance | 20 000 \$ |
| La Dauphinelle | Familles immigrantes en difficulté, répondre à leur besoin | 15 000 \$ |
| La Cafétéria communautaire Multi Caf | Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges | 15 000 \$ |

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-12 09:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176794001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 249 807 \$ aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2017 / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la précarité vécue par certains citoyens. L'objectif principal qui guide les actions et décisions de la Ville de Montréal en matière d'errance urbaine est d'aider les personnes sans-abri à briser le cycle de l'itinérance et à sortir de la rue. Les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Dans le cadre de son soutien aux initiatives communautaires en matière d'itinérance, la Ville de Montréal participe à la réalisation de nombreux projets chaque année. Les soutiens financiers recommandés dans ce dossier visent à offrir divers services, avec une attention particulière aux réalités spécifiques de certains groupes de personnes itinérantes, à savoir les femmes, les Autochtones, les personnes issues de l'immigration et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Les activités proposées dans le cadre de ces soutiens sont cohérentes avec les orientations du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, et répondent plus précisément aux trois

principes directeurs suivants : renforcer l'exercice de la citoyenneté, offrir des alternatives à l'itinérance et réduire les problèmes de partage de l'espace publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2104 du 21 décembre 2016

Accorder un soutien financier additionnel de 4 457 \$ à la Clinique Droits Devant et de 10 000 \$ à Plein Milieu, afin d'augmenter les interventions et l'accompagnement auprès des personnes itinérantes en 2016;

CE16 1232 du 3 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 \$ à deux organismes, dont 50 000 \$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du projet « Santé urbaine », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

CE16 0263 du 17 février 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ aux 12 organismes, dont 40 518 \$ à Clinique Droits Devant, 39 289 \$ à Plein Milieu, 25 000 \$ à Dîners St-Louis, 25 000 \$ à Groupe Information Travail inc., 20 000 \$ à Travail de rue / Action communautaire, 20 000 \$ à Dopamine et 15 000 \$ à La cafétéria communautaire Multi Caf, pour l'année 2016, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016;

CE15 1859 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 87 500 \$ à quatre organismes, dont 40 000 \$ à Clinique Droits Devant, dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2015;

CE14 1975 du 17 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 69 000 \$ à trois organismes, dont 40 000 \$ à Clinique Droits Devant, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

CE14 1725 du 12 novembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474 \$ à 10 organismes, dont 25 000 \$ à Dîners St-Louis, 25 000 \$ à Groupe Information Travail inc., 24 502 \$ à La Cafétéria Multi Caf, 39 289 \$ à Plein Milieu, pour l'année 2014, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2014;

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports;

DESCRIPTION

Mission Old Brewery

Projet : Santé urbaine

Montant : 50 000 \$

Au cours des dernières années, le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) a développé d'intéressantes initiatives de rapprochement entre les services de santé mentale, dont la psychiatrie, et les usagers les plus vulnérables, dont la clinique PRISM qui dispense depuis 2013 des soins directement à la Mission Old Brewery. En contribuant au maintien d'un poste de conseiller, l'aide financière recommandée permettra d'appuyer les activités de cette clinique. Plus spécifiquement, elle permettra de faciliter l'identification et l'accompagnement des personnes itinérantes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de même que d'assurer un suivi auprès d'elles tout au long de leurs démarches de réinsertion.

Clinique Droits Devant

Projet : Déjudiciarisation et autres formes de réinsertion : une stratégie globale et concertée

Montant : 40 518 \$

Le projet vise la déjudiciarisation et le renforcement de l'accompagnement des personnes itinérantes, incarcérées ou qui sortent de prison, vers le Programme accompagnement justice itinérance à la cour (PAJIC) de la cour municipale de Montréal ainsi qu'à d'autres services complémentaires, par le soutien à l'intervention et l'ajout d'un poste d'agent communautaire.

Plein Milieu**Projet : Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtones****Montant : 39 289 \$**

Ce projet vise à maintenir la présence d'un travailleur de rue dans le Grand Plateau spécifiquement dédié à la prise de contact et à l'accompagnement des personnes d'origine autochtone. Se rajoutent au mandat : la concertation, le partage de connaissances avec les autres services concernés dans le quartier et la médiation sociale.

Groupe Information Travail inc.**Projet : Brigade Plateau Net 2017****Montant : 25 000 \$**

Ce projet d'introduction à l'employabilité consiste à ramasser les déchets manuellement des rues et ruelles. Douze jeunes et adultes suivent des formations de santé et sécurité au travail et d'employabilité dans ce contexte.

Dîners St-Louis**Projet : Job 18-30****Montant : 25 000 \$**

Ce projet d'employabilité est réalisé suivant l'approche du travail alternatif payé à la journée. Un chargé de projets accompagne les jeunes dans leurs plateaux de travail à raison de trois heures par jour. Ce projet contribue à l'amélioration des relations avec les résidents du quartier et favorise l'intégration sociale des jeunes participants.

Dopamine**Projet : DopAccès****Montant : 20 000 \$**

L'organisme intervient principalement auprès d'une clientèle toxicomane qui est souvent associée à l'itinérance dans Hochelaga-Maisonneuve. Le montant est accordé pour le maintien des activités du centre de jour où les personnes visées ont accès à plusieurs services de base moins présents dans l'est de Montréal et où ils peuvent amorcer plusieurs démarches.

Travail de rue / Action communautaire**Projet : Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance****Montant : 20 000 \$**

L'organisme a développé une expertise en pratique généraliste de proximité dans le Sud-Ouest et Verdun. Le montant accordé vise le maintien des activités du travail de rue et l'accès à un coordonnateur clinique 24 h/24, 7 jours/7. Le coordonnateur sera aussi impliqué dans différents chantiers relatifs à l'amélioration des services dans ce secteur, en concertation avec les partenaires communautaires et institutionnels locaux et régionaux.

La Dauphinelle**Projet : Familles immigrantes en difficulté, répondre à leurs besoins****Montant : 15 000 \$**

Ce projet de liaison communautaire vise à mettre à profit les services communautaires montréalais, particulièrement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'accompagner des femmes avec enfants en difficulté et à risque d'itinérance pour prévenir un nouvel épisode d'instabilité résidentielle: gestion du budget, sécurité alimentaire, réseautage dans le nouveau quartier, scolarisation des enfants, soutien

psychosocial, etc.

La Cafétéria communautaire Multi Caf

Projet : Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges

Montant : 15 000 \$

Multi Caf offre des services d'aide alimentaire et de référence aux plus démunis du quartier Côte-des-Neiges (CDN). Afin de mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes, Multi Caf propose de coordonner deux tables de concertation pour offrir de manière plus efficace un accompagnement auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance, cerner les ressources manquantes et la création d'outils pour mieux référer les clients, en plus de faire l'embauche d'un travailleur de rue.

JUSTIFICATION

Les soutiens financiers recommandés dans ce dossier répondent aux besoins de réalisation du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014. Ils permettront de réaliser près de cinq mille contacts et accompagnements avec des personnes issues de groupes qui présentent des besoins spécifiques afin d'offrir des alternatives à l'itinérance.

À l'exception du projet de La Dauphinelle qui est nouveau, tous les projets ont été sélectionnés lors du processus d'appel de projets pour l'année 2016. Les soutiens financiers recommandés permettront la poursuite des actions développées par ces organismes, pour une deuxième année, tout en participant à l'atteinte des objectifs du Plan d'action municipal en itinérance 2014-2017 qui prend fin le 31 décembre 2017. Les balises de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance sont disponibles pour information en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de ce dossier, soit 249 807 \$, est imputé à même le budget de la Mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

| Organisme | Montant accordé | | | Montant recommandé 2017 | Projet | % soutien Ville par rapport au total du projet |
|------------------------|-----------------|-----------|-----------|-------------------------|--|--|
| | 2014 | 2015 | 2016 | | | |
| Mission Old Brewery | - | - | 50 000 \$ | 50 000 \$ | Santé urbaine | 21 % |
| Clinique Droits Devant | 40 000 \$ | 40 000 \$ | 44 975 \$ | 40 518 \$ | Déjudiciarisation et autres formes de réinsertion : une stratégie globale et concertée | 45 % |
| Plein Milieu | 39 289 \$ | - | 39 289 \$ | 39 289 \$ | Le travail de rue en soutien aux personnes | 18 % |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|-----------|---|-----------|------------------|--|------|
| | | | | | d'origine autochtone | |
| Groupe information travail (GIT) inc. | 25 000 \$ | - | 25 000 \$ | 25 000 \$ | Brigade plateau net 2017 | 13 % |
| Dîners St-Louis | 25 000 \$ | - | 25 000 \$ | 25 000 \$ | Job 18-30 | 30 % |
| Dopamine | - | - | 20 000 \$ | 20 000 \$ | DopAccès | 65 % |
| Travail de rue / Action communautaire | - | - | 20 000 \$ | 20 000 \$ | Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance | 5 % |
| La Dauphinelle | - | - | - | 15 000 \$ | Familles immigrantes en difficulté, répondre à leur besoin | 58 % |
| La Cafétéria communautaire Multi Caf | 24 502 \$ | - | 15 000 \$ | 15 000 \$ | Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges | 58 % |

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car un montage financier auquel s'ajoute d'autres sources de financement a permis le début des activités.

Un portrait global des contributions versées par la Ville à ces mêmes organismes, pour d'autres projets, est disponible en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets de ces ressources de première ligne s'inscrivent dans le Défi 2 « Montréal équitable » et appuient l'Action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » du plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie de certaines d'hommes et de femmes, dont plusieurs sont d'origine autochtone et aux prises avec des problèmes de santé mentale importants, à développer leur pouvoir d'agir et faciliter leur parcours de réinsertion. De plus, ces projets participeront à améliorer la cohabitation entre les personnes marginalisées et les autres personnes qui occupent l'espace public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en annexe 2 aux projets de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation de neuf soutiens financiers

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-31

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité sociale et des sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-06-09



Dossier # : 1176352008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 22 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M – Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 22 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M - Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-12 07:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176352008

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière non récurrente de 22 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M – Artère en chantier / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Le PR@M - Artère en chantier est dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le 23 novembre 2016, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M - Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif, soit l'octroi d'une contribution financière spécifique à l'aménagement des vitrines pendant des travaux majeurs d'infrastructure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1864 (23 novembre 2016) : donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - approuver les

conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier.

DESCRIPTION

L'avenue Laurier Ouest fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement de commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest prévoit que le soutien offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, l'Association s'engage à offrir aux commerçants du secteur visé un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M - Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer la vitalité de l'avenue Laurier Ouest pendant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le calcul de la contribution financière de 22 250 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des commerçants du secteur visé auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

Les crédits nécessaires au versement de la contribution sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Minimiser les effets inhérents au chantier majeur qui a débuté dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue dans le cadre du présent dossier. Si une décision à l'effet contraire était prise, les activités de communication devront respecter les obligations de l'Annexe 2 de l'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille BÉGIN, Service des communications
Vanessa HUPPÉ-HART, Le Plateau-Mont-Royal
René GIRARD, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-06-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-06-09

CE : 20.013
2017/06/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001
2017/06/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002

2017/06/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171179003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est. |

Il est recommandé :
de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-07 14:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171179003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier est dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires et à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés. Les associations de gens d'affaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le PR@M-Artère en chantier.

Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relative aux conditions sur la base desquelles des secteurs peuvent être désignés par ordonnance du comité exécutif. Celles-ci sont énumérées au document joint au présent dossier intitulé : « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) ». Le PR@M-Artère en chantier est doté d'une enveloppe financière de 13,9 M\$ échelonnée de 2015 à 2024 qui permet d'intervenir dans sept secteurs commerciaux.

Le Service du développement économique a procédé récemment à un deuxième appel de candidatures dans le but de désigner un secteur commercial additionnel pour 2017. Une seule demande a été reçue. Celle-ci a fait l'objet d'une analyse en vertu des conditions de désignation des secteurs. Le présent dossier concerne l'obtention d'un accord de principe du comité exécutif qui permettra , préalablement à l'adoption de l'ordonnance, la mise en oeuvre des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires et à la réalisation d'études dans le nouveau secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0902 (1er juin 2016) : modifier la décision CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au PR@M - Artère en chantier.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure

(Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Une seule demande, émanant de la SIDAC Plaza St-Hubert concernant son secteur commercial, a été soumise au Service du développement économique pour une désignation en 2017. Cette demande concerne la rue Saint-Hubert, entre les rues Bellechasse et Jean-Talon Est. Tel que précisé plus bas, le secteur soumis répond à l'ensemble des conditions de désignation.

L'accord de principe permettra à la communauté d'affaires concernée de bénéficier des contributions financières suivantes :

- Une contribution financière maximale de 50 000 \$ par année pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques en 2017, 2018 et 2019.
- Une contribution financière maximale de 100 000 \$ par année pour la réalisation de projets mobilisateurs en 2017 et 2018.
- Une somme maximale de 40 000 \$ pour réaliser des analyses et des diagnostics de portée commerciale permettant de fournir de l'information stratégique.
- Une somme maximale de 25 000 \$ pour la réalisation d'une analyse relative au cadre bâti.
- Un soutien financier maximum de 22 250 \$ afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerce en 2017 et 2018.
- Une contribution financière maximale de 100 000 \$ à l'organisme PME MTL Centre-Ville pour l'organisation d'un concours visant l'implantation de nouveaux commerces dans le secteur désigné en 2019.

Ultérieurement, le secteur visé fera l'objet d'une ordonnance du comité exécutif afin de fixer la date à laquelle le volet des subventions à la rénovation du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) commencera à s'appliquer (réf.: RCG 15-083, article 4).

JUSTIFICATION

L'analyse de la demande de désignation de la rue Saint-Hubert est présentée dans le tableau qui suit et démontre l'atteinte de toutes les conditions approuvées par le conseil d'agglomération.

| Conditions | Résultats |
|---|---|
| Artère commerciale où la réglementation d'urbanisme permet le commerce au rez-de-chaussée | Oui |
| Ratio minimum de 70 bâtiments et de 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire dans le secteur | 187 bâtiments et 102 806 m ² |
| Les commerces de biens semi-courants occupent au minimum 20 % de la superficie commerciale globale du secteur et les commerces de biens | 58% 8 % |

| | |
|---|---------------|
| réfléchis occupent au minimum 7,5 % de la superficie commerciale globale du secteur | Oui |
| Une SDC ou un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif est implanté dans le secteur commercial | |
| Des travaux majeurs de réfection des infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts sont réalisés sur une distance minimale de 35 % du secteur | Oui sur 100 % |
| Réfection de l'aménagement du domaine public d'une partie du secteur en le bonifiant par rapport à celui qui existait avant les travaux d'infrastructure | Oui |

Le PR@M - Artère en chantier contribuera à minimiser les effets inhérents au chantier majeur qui débutera en 2017 dans le secteur de la rue Saint-Hubert, à améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens et des travailleurs ainsi qu'à favoriser le développement économique local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont fait l'objet des approbation requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en terme de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2017 : Début de la collaboration avec les représentants du regroupement de commerçants du secteur désigné et les responsables municipaux locaux afin d'y appliquer les mesures d'accompagnement prévues par le Règlement établissant le programme de soutien aux artères en chantier.

- Début 2018 : Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance fixant la date à laquelle le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) commencera à s'appliquer dans le secteur désigné pour le volet des subventions à la rénovation.
- Début 2018 : Début de la période d'inscription pour l'obtention d'une subvention à la rénovation.

- 2018 : Réalisation des analyses et des diagnostics de portée commerciale prévus au programme.
- 2019 : Réalisation du concours d'entrepreneuriat visant l'implantation de nouveaux commerces.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Camille BÉGIN, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-06-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2017-06-07



Dossier # : 1177216001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre le lot 6 033 197 au Centre de la petite enfance Bilbo inc. |

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre le lot 6 033 197 au Centre de la petite enfance Bilbo inc.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-13 10:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177216001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre le lot 6 033 197 au Centre de la petite enfance Bilbo inc. |

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à la *transaction et quittance* intervenue le 8 mai 2015 entre PricewaterhouseCoopers et la Société de développement et d'habitation de Montréal (ci-après « SHDM »), cette dernière a acquis le 30 juin 2016 le lot institutionnel 5 755 009. Ce lot est situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au Faubourg Contrecoeur.

Le Centre de la petite enfance Bilbo inc. (ci-après « CPE Bilbo ») doit quitter ses locaux actuels au mois de juin 2018 et a manifesté son intérêt envers la SHDM pour acquérir une partie du lot institutionnel. Une offre d'achat relative au lot destiné au CPE Bilbo a été conclue entre les parties le 21 septembre 2016. Le CPE Bilbo a obtenu l'autorisation du ministère de la Famille pour l'achat du lot et le financement du bâtiment à construire destiné au CPE Bilbo. L'opération cadastrale permettant la division et le remplacement du lot 5 755 009 par les lots 6 033 197 et 6 033 198, a été enregistrée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec le 31 mai 2017, et publiée au Registre foncier le 2 juin 2017. Les parties sont donc prêtes à procéder à la transaction.

Cette transaction immobilière permettra la construction du CPE Bilbo sur le lot 6 033 197, correspondant à la phase I de la mise en valeur du lot institutionnel.

Mission de la SHDM

La SHDM est une société paramunicipale à but non lucratif, qui opère avec 100 % d'autonomie financière. Experte en immobilier responsable, elle contribue au développement économique et social de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ú Résolution CA-SHDM 16-060 adoptée le 27 septembre 2016.

DESCRIPTION

Le lot destiné au CPE Bilbo est situé sur une parcelle de terrain comprise entre le parc Carlos d'Alcantara et la zone commerciale.

Le terrain d'une superficie de 1 716 m² (18 471 pi²) est bordé à l'ouest par la rue Contrecoeur, au nord et à l'est par le lot institutionnel 6 033 198 appartenant à la SHDM, et

au sud par la propriété de l'entreprise Sobeys.

Les travaux de construction doivent commencer à l'été 2017 et se terminer au printemps 2018, à temps pour permettre la relocalisation du CPE Bilbo de son lieu d'exploitation actuel à son nouveau lieu au mois de juin 2018.

JUSTIFICATION

L'acquisition du lot 6 033 197 et la construction d'un nouvel édifice dédié permettront au CPE Bilbo de maintenir ses activités sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au bénéfice des familles avoisinantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente du lot 6 033 197 sera de 575 805 \$, c'est-à-dire 31,17 \$ par pied carré, soit près de la valeur marchande du terrain établie à 31,50 \$ par pied carré selon le rapport d'évaluation de la firme Raymond Joyal Cadieux Paquette et Associés Ltée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente de ce lot à un centre de la petite enfance répond à la politique de développement durable de la SHDM, notamment par le fait qu'elle contribue à augmenter l'offre de services éducatifs à une clientèle locale mal desservie en la matière; et parce qu'elle contribue à revitaliser ce secteur du territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet du CPE Bilbo est une très bonne nouvelle pour ce secteur puisque sa vocation auprès des tout-petits répond aux besoins et aux attentes de la communauté qui avaient été identifiés lors des consultations publiques au tout début du développement du Faubourg Contrecoeur. Depuis, ces attentes ont été renouvelées lors des différentes rencontres citoyennes organisées par l'arrondissement et au sein du comité de bon voisinage du quartier auquel la SHDM participe activement depuis le début du projet. Rappelons qu'à terme, plus de 1 800 ménages résideront au Faubourg Contrecoeur et que ce dernier, avec son parc multigénérationnel adjacent au futur CPE, son projet en construction de résidence pour personnes âgées, la présence de coopérative qui favorise la mixité, sa desserte en transport en commun et sa zone commerciale en développement, est en voie de devenir un milieu de vie de qualité adapté aux besoins des familles, des couples et des aînés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication intégrée entre la SHDM et le CPE Bilbo sera déployée localement afin de faire valoir la bonne nouvelle à la communauté du Faubourg Contrecoeur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente du lot 6 033 197 par la SHDM au CPE Bilbo dans les trente (30) jours suivants l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 4 g) des lettres patentes de la SHDM, l'autorisation du comité exécutif de la Ville de Montréal est nécessaire pour l'aliénation de ses propriétés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis - Ext BÉLANGER
Coordonnateur de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-07

Johanne - Ext MALLETTE
Directrice du développement immobilier



Dossier # : 1174784006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2017-2018 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses. |

Il est recommandé:

1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2017-2018 et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 22 995 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-12 10:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174784006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2017-2018 - Dépense de 22 995 \$ toutes taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a pour mission de s'assurer que les entreprises et les employeurs puissent disposer au Québec des meilleures conditions possibles, notamment en matière de capital humain afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0956 - 22 août 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2016-2017 et le paiement de la cotisation annuelle au montant de 22 995 \$, taxes incluses;
CM15 0182 - 23 février 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec (CPQ) pour l'année 2015 - Dépense de 22 995 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Depuis 2015, la Ville de Montréal est membre du Conseil du patronat du Québec, organisation qui intercéde régulièrement auprès des instances gouvernementales afin de les sensibiliser à l'importance du développement et de la prospérité, dont l'un des piliers est un budget équilibré et des finances publiques saines. Plus spécifiquement, le CPQ intervient pour réclamer des gouvernements des investissements dans les infrastructures, des politiques pour favoriser l'innovation, l'économie durable, l'entrepreneuriat, la main d'œuvre de qualité, notamment par l'intégration des immigrants, autant d'enjeux essentiels pour Montréal, la métropole du Québec. Le CPQ est aussi très actif en matière de santé et de sécurité au travail, grâce à ses interventions, entre autres, les cotisations des employeurs du Québec ont été réduites au cours des dernières années. Ce ne sont là que quelques exemples parmi plusieurs autres dossiers d'importance qui retiennent l'attention du Conseil du patronat du Québec.

Comme membre du CPQ, la Ville siège au comité technique de révision du règlement sur la santé et la sécurité du travail à la CSST. Elle participe également à divers comités de travail en santé et sécurité, afin d'être à la fine pointe des développements.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal étant un employeur majeur au Québec, son adhésion permet d'apporter un appui d'importance au Conseil du patronat du Québec dans ses diverses représentations auprès des gouvernements, notamment dans les dossiers de développement économique. Aussi, l'apport des spécialistes de la Ville à certains comités de travail du CPQ permet d'enrichir les discussions et faire valoir directement les besoins et les attentes de Montréal dans divers dossiers d'importance. De plus, la Ville bénéficie de l'expertise du CPQ en matière de ressources humaines.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à ce dossier sont prévus au budget du Bureau des relations gouvernementales et municipales conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette adhésion permet de formaliser le soutien de Montréal au Conseil du patronat du Québec ainsi qu'aux représentations qu'il effectue auprès des différentes instances gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2017-06-08

CE : 30.006
2017/06/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171700006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et installations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent |

Il est recommandé au comité exécutif d'autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-13 13:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1171700006**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et installations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent |

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda est pour demander d'autoriser, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent et pour en informer le comité exécutif de la Ville de Montréal.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SIMON
Chef de division ressources financières et matérielles

IDENTIFICATION

Dossier # :1171700006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et installations |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un ajustement de la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 au montant de 312 300 \$ pour l'exploitation du complexe sportif nouvellement construit à Saint-Laurent et en informer le comité exécutif de la Ville de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné de nombreux retards dans la construction du complexe sportif, lors de la confection du budget de fonctionnement 2017 aucun revenu d'exploitation du complexe sportif n'a été prévu.

La réception provisoire du complexe sportif a été effectuée le 7 février 2017. Son ouverture au public est prévu à la fin de juin 2017 et des différents services et activités seront offerts à la population desquels émanent des revenus estimés à 312 300\$,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1174815001 - Résolution CE17 0727 adoptée le 3 mai 2017 par le comité exécutif de la Ville de Montréal - D'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif et d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018.

GDD 1164902002 - Résolution CA16 080536A adoptée le 4 octobre 2016 par le conseil d'arrondissement - Adopter le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville

GDD 1130069003- CA13 080408 adoptée le 20 juin 2013 au conseil d'arrondissement - Octroyer un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent. Soumission 13-001.

DESCRIPTION

Il s'agit d'une demande unique d'ajuster la dotation budgétaire des revenus et des dépenses pour l'année 2017 d'une somme de 312 300 \$ pour le fonctionnement du complexe sportif. À partir le 2018, les revenus du complexe sportif seront considérés et intégrés dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Laurent.

JUSTIFICATION

Cette ajustement permettra d'absorber une partie de dépenses imputées au budget de fonctionnement 2017 du complexe sportif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail des revenus de services et d'activités :

| | | |
|---|----------------------|-------------------|
| Location des salles et des espaces | | 262 000 \$ |
| Vente - restaurant Boutique Concession | | 1 200 \$ |
| Inscriptions et abonnements aux activités | | 49 100 \$ |
| | | |
| | TOTAL REVENUS | 312 300 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important de faire l'ajustement de dotation, car il permet l'équilibre budgétaire au budget 2017

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SIMON
Chef de division ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-11

Dyane RICHER
Directrice des services administratifs par
interim



Dossier # : 1173673003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le revenu supplémentaire de 6 000 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des nouveaux contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception du versement de 6 000 \$ provenant de Montréal en histoire dans le cadre des projets *Cité mémoire* et des circuits de l'application mobile;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet *Cité mémoire*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-06-12 09:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1173673003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter le revenu supplémentaire de 6 000 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des nouveaux contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 6 000 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet. |

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Montréal en histoire a développé un événement innovateur qui met en valeur l'immense richesse de l'histoire de Montréal. Il a donc entrepris avec le soutien de plusieurs partenaires, de produire un spectacle multimédia sur l'histoire de Montréal, sous le nom de *Cité mémoire* et de mettre sur pied diverses activités connexes, dont une application mobile mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du Vieux-Montréal.

Pour la conception et le développement de ces projets, il a requis la collaboration de divers experts aux compétences diversifiées, dont le Centre d'histoire de Montréal et son personnel, afin d'orienter et de valider le contenu et la forme de ces projets et d'en assurer la qualité et le professionnalisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1247 - 3 août 2016 : Accepter le revenu supplémentaire de 16 200 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 16 200 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet.

CE15 1220 - 17 juin 2015 : Accepter le revenu supplémentaire de 17 700 \$, avant taxes, provenant de Montréal en histoire, pour agir en tant que partenaire d'expertise en contenus historiques et, à ce titre, s'assurer de la validité des contenus historiques diffusés dans le cadre des projets « Cité mémoire » et des circuits de l'application mobile, en tenant compte

des savoirs et sources disponibles, autoriser une dépense supplémentaire de 17 700 \$ pour couvrir les coûts occasionnés par ce projet et entériner l'entente signée par le directeur général de Montréal en histoire et par le chef de section, Centre d'histoire de Montréal, établissant les modalités de la collaboration entre la Ville de Montréal (Centre d'histoire de Montréal) et Montréal en histoire.

DESCRIPTION

Montréal en histoire a requis à nouveau les services du Centre d'histoire de Montréal, dans le cadre de l'entente de collaboration et d'expertise acceptée par le CE, afin de bénéficier de l'expertise et de l'excellente réputation muséologique de cette institution de la Ville de Montréal, et d'avoir accès à ses compétences et à son centre de documentation. Les services requis du Centre d'histoire de Montréal touchent un complément de recherche, de rédaction, avec les corrections et modifications, des textes et scénarios de nouvelles capsules thématiques de vulgarisation, pour l'application mobile présentant des parcours historiques dans le Vieux-Montréal et la validation des contenus de la fresque de Cité mémoire présentée sur le murs du Palais de justice, côté Champs-de-Mars.

JUSTIFICATION

Le Centre d'histoire de Montréal a développé depuis sa création en 1983, une expertise reconnue en recherche, médiation, exposition et histoire orale. Depuis l'an 2000, il a prêté son expertise pour accompagner l'élaboration ou réaliser des activités de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine pour la Ville (Direction de la culture et du patrimoine) dont le 30^e anniversaire des Jeux olympiques, le 40^e d'Expo 67, l'exposition permanente sur le Dr Norman Bethune au pavillon de Montréal à Shanghai ainsi que le 40^e de l'incendie du Blue Bird, à l'Hôtel de ville. Le CHM a aussi produit le documentaire *Raconte-moi Haïti et Montréal* dans le cadre du projet SILA du Service de la diversité sociale et des sports, soutenu par le Ministère de l'immigration. Il a réalisé des recherches historiques, des exposition et des collectes de témoignages pour les arrondissements de Parc-Extension, de Saint-Laurent et de Montréal-Nord, et présentement du Sud-Ouest, de même que pour des organismes, notamment la Corporation des Habitations Jeanne-Mance, le Musée de l'imprimerie, l'Université de Montréal et l'Association des transports du Canada. Sa mission prévoit que le Centre d'histoire « offre également son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser ». Ce faisant, il assure un plus grand rayonnement à son travail de sensibilisation à l'histoire de la ville et contribue à valoriser l'expertise municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 6 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale. Un revenu additionnel de 6 000\$ provenant de Montréal en histoire sera consacré à couvrir différentes dépenses de fonctionnement liées à ce travail de recherche et de rédaction.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 002041).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet *Cité mémoire* et l'application mobile sont déjà un succès. Ils font et feront connaître de manière actuelle et attractive, l'histoire et le patrimoine de la ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le travail complémentaire réalisé dans le cadre de cette entente permet au Centre d'histoire de mettre en valeur l'expertise municipale en recherche historique et de faire connaître le Centre d'histoire de Montréal comme institution muséale contribuant, entre autres dans le cadre de collaborations, à la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire des Montréalais, que ce soit dans son lieu muséal ou ailleurs dans la ville. Le Centre d'histoire profite donc de la visibilité locale et internationale du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Centre d'histoire de Montréal et son logo, ainsi que son rôle de partenaire d'expertise en contenus historiques seront diffusés sur tous les outils de communication des projets réalisés dans le cadre de cette entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril et mai 2017

- Échanges avec le personnel de coordination et les créateurs.
- Recherches et validations historiques des nouveaux textes des circuits de l'application numérique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section Centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2017-06-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-06-09

**Dossier # : 1177347001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - DGA Services institutionnels - Équipe A |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 514 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques (UADM 41-06), afin de permettre la création et le comblement de quatre (4) postes permanents de procureurs (code d'emploi 407510), un (1) poste permanent de technicien juridique (code d'emploi 732900), un (1) poste permanent de secrétaire juridique (code d'emploi 791860) et un (1) poste permanent d'agent de bureau (code d'emploi 792820) à la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, et ce, à compter de la signature du présent sommaire décisionnel. Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 880 735 \$ pour 2018 et les années subséquentes. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 514 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques afin de permettre la création et le comblement de 4 postes permanents de procureur, 1 poste permanent de technicien juridique, 1 poste permanent de secrétaire juridique et un poste permanent d'agent de bureau;
2. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 880 735 \$ par année pour 2018 et les années subséquentes;
3. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-30 14:09**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177347001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - DGA Services institutionnels - Équipe A |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 514 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques (UADM 41-06), afin de permettre la création et le comblement de quatre (4) postes permanents de procureurs (code d'emploi 407510), un (1) poste permanent de technicien juridique (code d'emploi 732900), un (1) poste permanent de secrétaire juridique (code d'emploi 791860) et un (1) poste permanent d'agent de bureau (code d'emploi 792820) à la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, et ce, à compter de la signature du présent sommaire décisionnel. Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 880 735 \$ pour 2018 et les années subséquentes. |

CONTENU

CONTEXTE

La Cour suprême du Canada a rendu, le 6 juillet dernier, une décision importante pour l'administration de la justice pénale et criminelle canadienne. La plus haute juridiction au pays établit de nouvelles règles dans l'administration de la justice en balisant de façon claire ses attentes dans l'application du droit constitutionnel d'être jugé dans un délai raisonnable. Dorénavant, ce délai est fixé quasi immuablement à 18 mois (540 jours) à compter du début de la procédure pénale ou criminelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il est demandé d'obtenir le financement nécessaire pour permettre la création et le comblement permanent de sept (7) postes supplémentaires au sein de la structure de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques (DPPC). Les postes en question sont :

- 4 postes permanents de procureurs (code d'emploi 407510) à la Division du droit criminel (centre de responsabilité 100237) (UADM 41-06-02-00-00-00);
- 1 poste permanent de technicien juridique (code d'emploi 732900) à la Division des procédures administratives (centre de responsabilité 109621) (UADM 41-06-06-00-00-00);
- 1 poste permanent de secrétaire juridique (code d'emploi 791860) à la Division des procédures administratives (centre de responsabilité 109621) (UADM 41-06-06-00-00-00);
- 1 poste permanent d'agent de bureau (code d'emploi 792820) à la Division des procédures judiciaires (centre de responsabilité 100239) (UADM 41-06-04-00-00-00).

JUSTIFICATION

Conformément au nouveau cadre édicté par la Cour suprême, nous devons, à titre de poursuivante, procéder à une analyse de la situation prévalant à la cour municipale de Montréal afin de déterminer, d'une part, notre capacité à justifier nos délais actuels pour les dossiers âgés de plus de 18 mois et, d'autre part, notre capacité prospective à rencontrer ce délai pour les dossiers entamés postérieurement au 6 juillet 2016.

Selon l'état de situation qui prévaut actuellement à la Direction des poursuites pénales et criminelles, il est requis d'ajouter dès à présent de nouvelles ressources (procureurs et employés cols blancs) afin de réaliser diligemment les travaux d'analyse et de dispositions des dossiers précédant cette décision.

Ces ressources, conjuguées à un exercice d'optimisation déjà débuté, permettront également d'améliorer significativement la capacité et la performance d'ensemble de l'équipe de la DPPC et de rencontrer les nouveaux impératifs dictés par la Cour suprême.

Il faut souligner que ces embauches interviennent dans un contexte où les méthodes et processus de la DPPC sont réévalués.

Un premier mandat d'optimisation fut en effet réalisé en 2016, en collaboration avec le Service de la performance organisationnelle et les gestionnaires de la DPPC, par une firme de consultants (RCGT) relativement au secrétariat et aux procédures judiciaires internes de la DPPC.

Les conclusions de cette firme de consultants sont en voie d'être entièrement intégrées.

Également, un deuxième mandat d'optimisation fut réalisé au cours de l'hiver 2017 à l'aide d'un consultant externe (CGI) et de ressources de l'équipe Soutien et processus du Service des affaires juridiques en regard des processus liés à la gestion de la comparution des détenus.

Les conclusions de cette analyse, qui impliquent outre la DPPC, la Magistrature, la Direction des services judiciaires (greffe) et le SPVM, sont entièrement intégrées à ce jour et opérationnelles.

Finalement, un troisième mandat d'optimisation, en collaboration avec le Service de la performance organisationnelle et portant spécifiquement sur les processus et méthodes de travail de l'équipe des procureurs de la DPPC, fut octroyé récemment à la firme PCW.

Ce mandat permettra une révision critique des méthodes et processus liés spécifiquement au travail des procureurs ainsi qu'une réévaluation globale de la performance organisationnelle de la DPPC et des ressources nécessaires.

Une reddition portant spécifiquement sur cet aspect sera effectuée à la Direction générale en cours d'année 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2017, les crédits de 514 000 \$ nécessaires pour la création et le comblement des sept (7) postes permanents seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Ce montant, qui représente les sept (7) derniers mois de l'année 2017, inclut la rémunération, les cotisations de l'employeur ainsi que les autres dépenses telles que les cotisations professionnelles, la formation continue obligatoire, le loyer, les équipements informatiques et la papeterie.

Pour 2018 et les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire sera effectué pour un montant de 880 735 \$ par année pour le Service des affaires juridiques.

La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2017, il présente un impact sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine BÉRUBÉ, 29 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée DUBÉ
Chef de division des partenaires d'affaires RH

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-23

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville



Dossier # : 1170044003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans l'arbitrage de différend entre elle et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 110 000 \$, taxes incluses. |

1- de retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans l'arbitrage de différend entre elle et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 110 000 \$, taxes incluses.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-08 09:02

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170044003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans l'arbitrage de différend entre elle et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 110 000 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal* (Loi 15).

Cette loi prévoit une période de négociation de douze mois entre les associations de participants actifs et les organismes municipaux. Cette période de négociation devait débuter au plus tard le 1er février 2015 ou le 1er janvier 2016 dans le cas d'un régime de retraite prévu par une entente en vigueur le 31 décembre 2013 et toujours en vigueur le 5 décembre 2014 lorsque certaines conditions étaient remplies, ce qui était le cas du régime de retraite des employés manuels de la Ville. Sur demande conjointe des parties, cette période pouvait être prolongée de trois mois et cette prolongation renouvelée une seule fois par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Dans le cas du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, la Ville a souscrit à une prolongation de trois mois, mais non à son renouvellement. Ainsi, la période de négociation s'est terminée le 31 mars 2017. Un processus d'arbitrage étant prévu à l'expiration de cette période, le 5 avril 2017, le ministre a avisé les parties que le différend était déféré à l'arbitrage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0323: Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal («SFMM») et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80 \$, taxes incluses. Imputation mixte.
 DA16004403 Autoriser l'institution des procédures judiciaires appropriées pour que la

décision rendue le 1er juin 2016 par l'arbitre saisi du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, soit annulée et que l'arbitre procède à l'arbitrage prévu par cette loi, retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour agir à cette fin pour la Ville et réserver pour cette rétention de services la somme de 21 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

DA16004404 Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville dans le pourvoi en contrôle judiciaire de la Procureure générale à l'encontre de la décision de l'arbitre Claude Martin du 1er juin 2016 à l'effet de suspendre l'instruction du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM») en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, pour assurer la défense de la Ville dans le pourvoi de la FPPM à l'encontre de cette même décision ainsi que dans le pourvoi en contrôle judiciaire et la demande de sursis des quatre associations de professionnels de la Ville à l'encontre de la décision de l'arbitre René Beaupré du 27 juin 2016 à l'effet de refuser de suspendre l'instruction du différend entre la Ville et ces syndicats en application de la même loi et réserver pour cette rétention de services la somme totale de 53 990 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

CE16 1772 Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différends entre elle et d'une part, l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) et d'autre part, l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. (ACPM), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 300 000 \$, taxes incluses.

CE17 0384 Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans la demande de permission d'en appeler de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) du jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026571-174), la demande de permission d'en appeler des quatre associations de professionnels de ce même jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026593-178), le pourvoi en contrôle judiciaire de ces quatre syndicats de professionnels de la sentence rendue le 5 janvier 2017 par l'arbitre René Beaupré dans le différend les opposant à la Ville en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (500-17-097346-178) et l'appel de la FPPM du jugement rendu le 6 janvier 2017 par le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure (500-09-026591-172), et de réserver à cette fin la somme de 135 000 \$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes. Imputation mixte.

DESCRIPTION

La Ville se doit donc de se constituer des procureurs pour la représenter dans cet arbitrage. La firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. qui comprend une équipe d'avocats expérimentés en droit du travail dont en contexte municipal et qui agit déjà dans les autres différends à la Ville déferés à l'arbitrage en application de la Loi 15, accepte d'agir pour la Ville dans celui impliquant le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal selon les modalités prévues à la Politique de paiement des honoraires juridiques de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines et le Service des affaires juridiques n'ont pas les ressources internes nécessaires pour assurer la représentation de la Ville dans tous ces dossiers d'arbitrage de différend en vertu de la Loi 15 en plus de tous les autres

actuellement en cours.

Par ailleurs, vu les aspects communs entre les différends, il est avantageux de confier ce nouveau dossier au même cabinet pour limiter le temps consacré aux explications et instructions données par les représentants du Service des ressources humaines auprès des procureurs.

Le taux horaire maximum est de 285 \$ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le comité exécutif. Les avocats retenus travaillent normalement à des tarifs plus élevés que ceux prévus à la grille tarifaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale des honoraires et déboursés admissibles est de 110 000 \$ avec taxes. L'estimation préalable que nous avons faite, au mieux de ce qui peut être prévu est de 105 834 \$. L'écart prévu permettra d'assurer certains aléas possibles découlant de toute procédure judiciaire.

2101-0010000-100264-54302

110 000 \$ (Taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Loi 15 prévoit que les arbitres doivent rendre leur sentence au plus tard dans les six mois de la date où ils sont saisis des différends.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette rétention de services est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Yan GAGNON, Service des ressources humaines

Lecture :

Jean-Yan GAGNON, 7 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean ROCHETTE
Avocat en droit du travail

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-05-31

Véronique BELPAIRE
Avocate et chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2017-06-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2017-06-05



Dossier # : 1164396019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 de fermeture de ruelles adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de Ville concernant la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-09 |

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 6275 adopté le 15 novembre 1983 décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et Robitaille, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », visant la ruelle constituée des lots 5 889 622 à 5 889 656 et 5 889 658 à 5 889 691 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA au plan P-236 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 août 2016, sous le numéro 1720 de ses minutes, dossier numéro 22122.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-05 09:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 de fermeture de ruelles adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de Ville concernant la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre la rue Rousseau et la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H12-005-5169-09 |

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2015, la propriétaire de l'immeuble situé au 5725, rue Paul-Pau, a communiqué avec le Service des études techniques de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve afin d'obtenir la moitié de la ruelle adjacente à sa propriété. De ce fait, la propriétaire a fait une demande au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de pouvoir acquérir la ruelle.

Il est à noter que le 15 novembre 1983, s'est tenue une séance du conseil de la Ville de Montréal afin de décréter la fermeture de ruelles tel que démontré au plan P-191 Longue-Pointe. Une première tentative de transfert de la ruelle eut lieu en 1993, mais la pétition n'avait pas réussi à obtenir assez d'approbation auprès des propriétaires riverains afin de pouvoir poursuivre ledit transfert.

L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est presque entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 889 622 à 5 889 656 et 5 889 658 à 5 889 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers des terrains en front longeant cette ruelle.

Le lot numéro 5 889 657 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, restera la propriété de la Ville de Montréal et dans son domaine public, car un projet de construction est en cours par le propriétaire riverain des lots vacants 1 712 293 et 1 712 294 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal. Néanmoins, ce dernier pourra l'acquérir lorsque son projet de construction sera finalisé.

Une action est requise pour permettre la fermeture de soixante-neuf (69) lots identifiés sur le plan P-236 Longue-Pointe, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires

riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle pour l'avoir acquise comme suit :

1. la ruelle, anciennement connue comme étant le lot 404-1060 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux termes de l'avis 36A publié au bureau de la publicité des droits le 13 mai 1993 sous le numéro 4 606 216;
2. les ruelles, anciennement connues comme étant les lots 404-1070, 404P-1176 et 404-1198 de ladite Paroisse, aux termes de l'avis au registrateur publié au bureau de la publicité des droits le 17 mai 1983 sous le numéro 3 357 944;
3. les ruelles, anciennement connues comme étant les lots 404-P1075 et 404-P1175 de ladite Paroisse, aux termes de l'avis de vente pour taxes publié au bureau de la publicité des droits le 21 février 1943 sous le numéro 543417;
4. la ruelle, anciennement connue comme étant le lot 404-P1199 de ladite Paroisse, aux termes d'un avis au registrateur publié au bureau de la publicité des droits sous le 27 juin 1985 sous le numéro 3 604 719;
5. la ruelle, anciennement connue comme étant le lot 404-P1203, de ladite Paroisse, aux termes d'une vente publiée au bureau de la publicité des droits le 12 septembre 1977 sous le numéro 2 814 181.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1166895016- 19 juillet 2016 - D'approuver le projet de remplacement du lot 1 712 352 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la rue Paul-Pau et au sud-est de la rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 16 mars 2016, minute 1668.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 889 622 à 5 889 656 et 5 889 658 à 5 889 691 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 5 889 622 à 5 889 656 inclusivement, 5 889 658 ptie, 5 889 674 ptie, 5 889 675 ptie, et 5 889 691 ptie, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCNGPQRSTUVWXYZA, le tout, tels qu'identifiés au plan P-236 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 30 août 2016, sous le numéro 1720 de ses minutes, dossier 22122.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la décision déléguée atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Pier ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Sylvain DECOSTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel BASTIEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 mai 2017
Sylvain DECOSTE, 4 mai 2017
Stéphane ROBITAILLE, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2017-04-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-06-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-02

CE : 50.001
2017/06/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2017/06/21 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS